**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT REPUBLIQUE DU MALI**

**DE L’ASSAINISSEMENT ET DU UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI**

**DEVELOPPEMENT DURABLE \*\*\*\*\*o00o\*\*\*\*\*\***

**\*\*\*\*\*o00o\*\*\*\*\*\***

**AGENCE NATIONALE**

**DE LA GRANDE MURAILLE VERTE**

**\*\*\*\*\*o00o\*\*\*\*\*\***

****

**PLAN STRATEGIQUE NATIONAL GRANDE MURAILLE VERTE**

**Octobre 2022**

**Table des matières**

[LISTE DES ABREVIATIONS 3](#_Toc118475539)

[RESUME 5](#_Toc118475540)

[INTRODUCTION 7](#_Toc118475541)

[I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 9](#_Toc118475542)

[II. ANALYSE DE LA SITUATION 10](#_Toc118475543)

[2.1. État des lieux 10](#_Toc118475544)

[2.2. Réponse aux défis environnementaux 10](#_Toc118475545)

[III. ESQUISSE DES PERSPECTIVES D’EVOLUTION OU ANALYSE PROSPECTIVE 12](#_Toc118475546)

[3.1. Financements de la stratégie 12](#_Toc118475547)

[3.2. Accès aux financements 12](#_Toc118475548)

[3.3. Pistes d’amélioration en matière de cohérence et complémentarité 12](#_Toc118475549)

[IV. FORMULATION DE LA VISION ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES AXES STRATEGIQUES 13](#_Toc118475550)

[4.1. Vision 13](#_Toc118475551)

[4.2. Objectif Global 13](#_Toc118475552)

[4.3. Objectifs Spécifiques 13](#_Toc118475553)

[4.4. Résultats 14](#_Toc118475554)

[4.5. Axes Stratégiques 14](#_Toc118475555)

[V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE 34](#_Toc118475556)

[5.1. Fondement et principes directeurs 34](#_Toc118475557)

[5.2. Orientations socio-économiques 38](#_Toc118475558)

[5.3. Orientations aux plans normatifs, réglementaires et technologiques 41](#_Toc118475559)

[5.4. Orientations financières 42](#_Toc118475560)

[5.5. Mécanismes de financement 42](#_Toc118475561)

[VI. SCHEMA DE FINANCEMENT ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES 43](#_Toc118475562)

[6.1. Schéma de financement 43](#_Toc118475563)

[6.2. Mobilisation des ressources 44](#_Toc118475564)

[VII. MECANISME DE SUIVI-EVALUATION ET DE REVISION 45](#_Toc118475565)

[7.1. Suivi-évaluation interne 45](#_Toc118475566)

[7.2. Le cadre institutionnel du dispositif suivi-évaluation 45](#_Toc118475567)

[7.3. Le cadre de mesure de la performance (CMP) 45](#_Toc118475568)

[7.4. Révision 45](#_Toc118475569)

# LISTE DES ABREVIATIONS

|  |  |
| --- | --- |
| ABFN  : | Agence du Bassin du Fleuve Niger |
| ACEV  : | Actions Climatiques et Economie Verte |
| AEDD  : | Agence de l’Environnement et du Développement Durable |
| AGR  : | Activités Génératrices de Richesses |
| ANGESEM  : | Agence Nationale de Gestion des Stations d’Épuration du Mali |
| ANGMV  : | Agence Nationale de la Grande Muraille Verte |
| APD  : | Aide Publique au Développement |
| APGMV  : | Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte |
| ASM  : | Axes Stratégiques Majeurs |
| CADRT  : | Centres d’Appuis au Développement Résilient des Terroirs |
| CCNUCC  : | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CDB  : | Convention sur la diversité biologique |
| CEA  : | Commission Economique pour l’Afrique |
| CEDEAO  : | Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest |
| CENSAD  : | Communauté des Etats Sahélo-sahariens |
| CIEDPC  : | Cadres Intercommunautaires d’Echanges, de Dialogue et de Prévention des Conflits |
| CMP  : | Cadre de Mesure de la Performance |
| CNCC  : | Comité National des Changements Climatiques |
| CNCCD  : | Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification |
| CNE  : | Conseil National de l’Environnement |
| COMAP  : | Communication, Marketing et Plaidoyer |
| CSCRP  : | Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la pauvreté |
| CSI-GDT  : | Cadre Stratégique d’Investissement en matière de Gestion Durable des Terres |
| CSM  : | Cibles Stratégiques ajeures |
| DERS  : | Développement Economique Résilient et Sécurité |
| DNACPN  : | Direction Nationale de l’Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances |
| DNEF  : | Direction Nationale des Eaux et Forêts |
| FAO  : | Organisation Mondiale pour l’Alimentation et l’Agriculture |
| FEM  : | Fonds Environnement Mondial |
| GDATEBIO  : | Gestion Durable et Aménagement des Terres et des Ressources en Eaux et protection de la Biodiversité |
| GDT  : | Gestion Durable des Terres |
| GMV  : | Grande Muraille Verte |
| GMVSS  : | Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel |
| ICOMAP  : | Information, Communication, Marketing et Plaidoyer |
| IDH  : | Indice de Développement Humain |
| IGI  : | Indicateur Global d’Impacts |
| IGMVSS  : | Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel |
| LOA  : | Loi d’Orientation Agricole |
| MEADD  : | Ministère de l’Environnement, de l’Assainissement et du Développement Durable |
| MORESCITECH : | Mobilité et Réseaux Scientifiques et Techniques |
| NDT  : | Neutralité en Termes de Dégradation des Terres |
| NEPAD  : | Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique |
| ODD  : | Objectifs de Développement Durable |
| OLD  : | Opportunités locales de Développement |
| OMD  : | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OS  : | Objectifs Stratégiques |
| OSS  : | Observatoire du Sahara et du Sahel |
| PAM  : | Programme Alimentaire Mondial |
| PAREFPE  : | Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement |
| PAT  : | Plan d’Actions Triennal (2023 – 2025) |
| PDA  : | Politique de Développement Agricole |
| PDDAA  : | Programme Détaillé de Développement de l’Agriculture Africaine |
| PIPD  : | Programme d’Investissement Prioritaire Décennal |
| PNE  : | Politique Nationale de l’Eau |
| PNISA  : | Programme National d’Investissements du Secteur Agricole |
| PNPE  : | Politique Nationale de Protection de l’Environnement |
| PNTITD  : | Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement |
| PNUD  : | Programme des nations Unies pour le Développement |
| PNUE  : | Programme des Nations Unies pour l’Environnement |
| POSDES  : | Plan d’Orientations Stratégiques de Développement économique et social |
| PPAP  : | Programmes Prioritaires d’Actions Phares |
| PPI  : | Programmes Prioritaires à Impacts |
| R&D/VSL  : | Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux |
| RCST  : | Renforcement des Capacités Scientifiques et Techniques |
| RCTS  : | Renforcement des Capacités Scientifiques et Techniques |
| RECALOST  : | Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques |
| ROSELT  : | Réseau d’Observatoire et de Surveillance Ecologique à Long Terme |
| SAPR  : | Système d’Alerte Précoce et de Réponse |
| SDDR  : | Schéma Directeur du Développement Rural |
| SGH  : | Stratégie Globale Harmonisée |
| SIOBAP  : | Système d’information, Observatoire, Alerte Précoce et Réponse |
| SNAT  : | Schéma National d’Aménagement du Territoire |
| UA  : | Union Africaine |
| UNCCD  : | Convention des Nations Unies de lutte Contre la Désertification |

# RESUME

Depuis plusieurs décennies, les pays Africains de la zone sahélo-saharienne dont le Mali, sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant combiné aux effets néfastes des actions anthropiques et du changement climatique. Cette situation a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques de la zone, entraînant ainsi la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, toutes choses qui maintiennent les populations dans l’insécurité alimentaire et la pauvreté.

Pour inverser cette tendance, plusieurs efforts ont été consentis par les pays sur les plans technique, Financier et Institutionnel, en mettant en œuvre plusieurs Projets et Programmes de développement dans l’optique d’assurer la protection des écosystèmes la désertification et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations, particulièrement rurales. Cependant, malgré ces énormes efforts, le constat est que les résultats obtenus demeurent insuffisants, au regard de l’acuité et de la complexité des défis. En outre, une des leçons capitales à tirer de ces expériences, est qu’aucun pays, pris individuellement, n’a les moyens techniques, humains et financiers nécessaires pour faire face à ces contraintes environnementales majeures, d’où la nécessité d’une approche solidaire, intégrée et fédératrice.

La Désertification, la Dégradation des terres et la perte de la Biodiversité exacerbant les effets de la sécheresse font que le Sahel est la région de la planète la plus vulnérable au changement climatique et à l’instabilité politique et sociale.

La menace d’une propagation de ces phénomènes de désertification du Sahara vers le sud et dans le Sahel constitue un défi majeur qu’aucun pays ne peut relever seul. L’Initiative de la Grande muraille verte au sahel et au Sahara (IGMVSS) est une vision et réponse unifiée à ces défis.

C’est ainsi que les dirigeants de 11 pays du Sahel ont conçu cette vision en 2005 qui a été lancée officiellement en 2007 sous les auspices de l’Union Africaine. Aujourd’hui, elle rassemble le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l’Ethiopie, l’Erythrée et Djibouti

De façon plus concrète, cette initiative vise à développer une approche novatrice et inclusive, mettant en synergie les actions de lutte contre la désertification et des effets néfastes des changements climatiques, de restauration des terres, de conservation de la biodiversité, de développement des systèmes de productions agricole et pastorale aux fins de promouvoir la création des richesses au profit des populations pour la stabilité et la résilience au Sahel.

L’Initiative de la Grande Muraille Verte, perçue au Mali comme une opportunité de relance du développement local et Communautaire Au Mali, couvre une zone d’intervention comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud à travers douze Régions administratives à savoir : Kayes, Nioro, Koulikoro, Nara, Ségou, Mopti, Douentza, Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni pour 14 Cercles et 55 communes sur une longueur de 2 066 Km d’Est en Ouest.

Ces interventions visent particulièrement le renforcement des productions agricoles, forestières, pastorales, halieutiques et fauniques pour augmenter la résilience des populations face aux épisodes récurrentes de famines et d’insécurité alimentaire. De façon spécifique, ses actions englobent : (i) la conservation et la valorisation de la biodiversité ; (ii) la restauration et la conservation des terres dégradées ; (iii) la diversification des systèmes de production, d’exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles; (iv) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux et la promotion des énergies renouvelables ; la création des infrastructures socioéconomiques de base et la promotion des activités génératrices de revenus ; et enfin (v) l’amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

Sur la base de l’évolution du contexte marqué par la mobilisation des PTFs autour de la GMV, l’Agence Nationale, en charge de sa mise en œuvre, a initié l’élaboration du présent Plan d’Actions Triennal (PAT) 2023 – 2025 dans une approche participative et inclusive avec l’appui financier et technique du PNUD. Le processus s’appuie sur les documents stratégiques nationaux, le PIPD et les orientations de l’Accélérateur GMV conformément aux engagements internationaux du Mali en matière de l’environnement et les annonces du One Planet Summit.

Son objectif est de doter l’Agence Nationale de la Grande Muraille et ses partenaires d’un dispositif programmatique adéquat qui intègre la dimension holistique de l’initiative GMV et les orientations stratégiques des différents partenaires pour la période 2023-2025.

Le coût des besoins, correspondant au financement des cinq grands axes avec l’appui des partenaires est estimé à 74 Milliards de FCFA. Ces besoins sont basés sur des objectifs de développement durable axés sur la poursuite et l’intensification des Programmes complétés par :

* la mise en œuvre d'un plan d'actions technologiques pour I' adaptation et I' atténuation;
* la lutte contre la désertification et l'ensablement;
* le développement de la recherche sur I' adaptation aux changements climatiques;
* la mobilisation des collectivités locales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience aux changements climatiques.

Pour la mobilisation des ressources, l’élaboration d’une stratégie de financement afin de mettre en œuvre le présent Plan d’Actions Triennal 2023-2025 s’avère indispensable permettant de saisir les opportunités de financement au plan national et international dans l’atteinte des objectifs assignés. Ainsi, le Mali amorcera une trajectoire de développement économique durable sur le tracé de la GMV au titre de la responsabilité commune mais différenciée.

# INTRODUCTION

Le Mali est un pays continental de l’Afrique de l’Ouest couvrant une superficie de 1 241 238 Km2 dont les 2/3 sont occupés par les zones arides. Depuis plusieurs décennies, les pays Africains de la zone sahélo-saharienne, dont le Mali, sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant combiné aux effets néfastes des actions anthropiques et des changements climatiques. Cette situation a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques de la zone, entraînant ainsi la dégradation des ressources naturelles, la baisse des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques, toutes choses qui maintiennent les populations dans l’insécurité alimentaire et la pauvreté (MEA, 2016).

Au Mali, la désertification est un phénomène général, qui concerne à la fois les milieux physiques et humains et touche toutes les zones agro climatiques. Par conséquent, il n’est pas en marge de la dynamique politique et institutionnelle nationale et sous régionale. Ainsi, le Mali est l’un des premiers pays sahéliens qui a adopté en 1982 une stratégie alimentaire globale et cohérente.

En 1985, le Plan National de Lutte Contre la Désertification et l’Avancée du Désert fut élaboré et adopté par le Gouvernement en vue de souscrire d’une part, à la convergence régionale sahélienne et d’autre part, à la volonté politique nationale de faire de la lutte contre la désertification une priorité de premier ordre. Par la suite, le Mali a adhéré à l’Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) pour mieux cerner le phénomène de la désertification sur la base d’un suivi spatio-temporel des écosystèmes des zones arides dans le nord du Mali et cela à travers la création du Réseau d’Observatoire et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT/OSS).

Pour la mise en œuvre de l’Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte, une stratégie a été élaborée en 2011 et actualisée en 2016.

Malgré les efforts consentis et leurs impacts dans la plupart des zones couvertes par la GMV. Il a été constaté une faible performance des anciennes générations de Plan d’Actions de la Stratégie GMV Mali qui résulterait principalement de la faible coordination des actions et de l’insuffisance des ressources mobilisées.

La réussite de l’Initiative GMV dans les Etats membres implique la mise en place d’une approche de programmation stratégique d’où la nécessité de disposer d’un Plan d’Actions actualisé. Cet outil contribuera au renforcement des capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des acteurs dans le suivi et la coordination des actions en facilitant le traçage et la bonne maitrise des objectifs et indicateurs des Programmes à impacts. Il permettra également de mieux cerner et améliorer l’approche et le cadre global de mobilisation des besoins financiers en investissements.

Conformément au Plan d’Investissement Prioritaire Décennal de l’APGMV, l’actualisation du Plan d’Actions de la stratégie GMV-Mali constitue une étape décisive dans l’opérationnalisation de l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte. En vue de son harmonisation avec les deux cycles quinquennaux du Programme d’Investissement Prioritaire Décennal (PIPD) 2021-2030, le présent Plan d’Actions triennal (PAT) est bâti sur la période de 2023-2025 afin d’être aligné au premier cycle quinquennal du PIPD 2021-2025. Il s’articule autour de cinq (5) Axes Stratégiques Majeurs (ASM) déclinés en trente-trois (33) Objectifs Stratégiques (OS) pour seize (16) Programmes Prioritaires d’Actions Phares (PPAP).

Les Axes Stratégiques Majeurs (ASM) du Plan d’Actions Triennal 2023-2025 de la Grande Muraille Verte au Mali sont les suivants :

* **Axe Stratégique 1 :** **«****Gestion Durable et Aménagement des Terres et des Ressources en Eaux et protection de la Biodiversité (GDATEBIO**) **»**

Il est composé de deux (2) Programmes qui sont :

* Programme 1: Restauration et aménagement des terres et autres écosystèmes;
* Programme 2: Mobilisation et Gestion Intégrée des Ressources en eaux et Aménagement des Bassins versants.
* **Axe Stratégique 2 :** « **Actions Climatiques et Economie Verte (ACEV) »**

Il est composé deux (2) Programmes:

* Programme 1 : Adaptation et Résilience au changement climatique ;
* Programme 2 : Croissance verte et développement des énergies renouvelables.
* **Axe Stratégique 3:** « **Développement Economique Résilient et Sécurité (DERS)** »

Il est composé de cinq (5) Programmes :

* Programme 1 : Développement et valorisation des opportunités locales porteuses ;
* Programme 2 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
* Programme 3 : Promotion d’emplois verts productifs ;
* Programme 4 : Amélioration de l’accès aux besoins domestiques et services sociaux de base ;
* Programme 5 : Cadres de Concertation. Dialogue et Prévention des conflits et de sécurisation des biens dans les terroirs.
* **Axe Stratégique 4:** « **Renforcement des Capacités Scientifiques et Techniques (RCST)** »

Il est composé de cinq (5) Programmes suivants:

* Programme 1 : Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux ;
* Programme 2 : Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement ;
* scientifiques et Techniques ;
* Programme 3 : Gestion des connaissances et des innovations ;
* Programme 4 : Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques ;
* Programme 5 : Centres d’Appui au Développement des Terroirs.
* **Axe Stratégique 5 :** « **Information, Communication, Marketing et Plaidoyer** »

La mise en œuvre effective de toutes les activités prévues dans ce PAT ne serait possible qu’à travers une coordination efficiente, un suivi, une supervision de proximité et une communication efficace ce qui constitue l’essentiel du cinquième Axe Stratégique.

Il est composé de deux (2) Programmes :

* Programme 1 : Suivi-évaluation et Gestion de l’information ;
* Programme 2 : Communication, Marketing et Plaidoyer.

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mise en œuvre de l’initiative GMV nécessite la mise en place d’une stratégie assortie de plan d’actions. Chaque pays doit élaborer un document cadre de planification concourant à l’obtention des objectifs régionaux de la Grande Muraille Verte.

L’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte avait élaboré sa stratégie de mise en œuvre 2016-2020 assortie de plan d’actions.

Ce présent plan d’actions est spécifique pour l’emprise de la Grande Muraille Verte au Mali, de ses enjeux et problématiques majeurs, de ses caractéristiques biophysiques, et tient compte des politiques et stratégies nationales, régionales et sous régionales.

Le développement durable, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté étant les principales préoccupations des Etats des organisations sous régionales et internationales, ce nouveau Plan d’Actions triennal 2023-2025 est élaboré pour recadrer les informations clés de l’Initiative GMV, définies dans la Stratégie Globale Harmonisée (SGH) mise en conformité et actualisées de la période 2016-2020 pour tenir compte des urgences et des priorités ainsi que les leçons apprises et les contraintes identifiées et du programme d’investissement prioritaire décennal de l’APGMV. Il intègre le fondement du concept GMV, les Objectifs stratégiques, Cibles stratégiques majeures, les approches conceptuelles et opérationnelles ainsi que la définition des indicateurs et les résultats attendus de l’Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, la Vision 2030 et l’Agenda 2063 de l’Union Africaine pour mieux orienter les actions, la faisabilité technique de l’initiative, cerner et améliorer l’approche et le cadre global de mobilisation des besoins financiers en investissements.

# ANALYSE DE LA SITUATION

## État des lieux

* + 1. **Principales pressions sur l’environnement**

Au Mali, les activités humaines ont un impact direct sur l’environnement en l’occurrence :

* Le prélèvement et la dégradation des ressources naturelles particulièrement le couvert végétal, les sols et l’eau à travers les activités agro-sylvo-pastorales qui occupent environ 80% de la population, et fournissent 35% de la richesse annuelle du pays.
* La grande variabilité interannuelle et spatio-temporelle des précipitations touche l’ensemble du Mali.
* L’érosion éolienne et hydrique entrainant une perte annuelle de terres arables variant de 6,5t/ha à 30 t/ha et provoquant ainsi une réduction de la production et de la productivité sur plus de 20.000 ha.
* L’utilisation abusive des pesticides et autres polluants ;
* La démographie galopante ;
* L’utilisation des engins polluants dans le transport ;
* La problématique de la gestion des déchets ;
* L’industrialisation ;
* Les changements climatiques sur les systèmes de production (agriculture, élevage, pêche, foresterie …).
  + 1. **Impacts**

Ils sont entre autres :

La pauvreté, l'urbanisation anarchique, la migration des personnes et du cheptel, l’insécurité alimentaire, la déstabilisation sociale et sécuritaire, la pollution des eaux et de l’air, la variabilité climatique, Etc.

* + 1. **Besoins de financement de l’environnement et du développement durable au Mali**

## Réponse aux défis environnementaux

Au Mali, un grand nombre de pressions et de risques liés aux changements climatiques et à la dégradation environnementale menacent les conditions de vie des populations, ce qui justifie une série de mesures correctives.

* + 1. **Existence d’un cadre politique :**

Le cadre politique du présent Plan fait référence à plusieurs documents stratégiques portant entre autres sur :

* La Politique Nationale de Protection de l’Environnement (PNPE) ;
* La Politique de Développement Agricole (PDA) ;
* La Politique Nationale de l’élevage ;
* La Politique Nationale de l’Eau (PNE) ;
* La Politique Minière ;
* La Politique Nationale de Décentralisation ;
* La Politique Energétique Nationale ;
* La Politique Forestière Nationale ;
* La Politique Nationale Changement climatique.
  + 1. **Existence de cadre juridique de l’environnement**

Il est constitué par un dispositif législatif et règlementaire censé préserver l’intégrité de l’environnement et maintenir les conditions d’un développement durable. Il est composé des dispositions législatives et règlementaires suivantes:

* la Constitution du 25 février 1992 ;
* la Loi N°92-013/AN-RM du 17 septembre 1992, portant institution d'un Système National de normalisation et de contrôle de qualité ;
* la Loi N° 10-028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion du domaine forestier national ;
* la Loi N°95-032 du 20 mars 1995, fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture ;
* la Loi N° 96-050 du 16 octobre 1996, portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales;
* la Loi N°01-004/AN-RM du 27 février 2001, portant charte pastorale en République du Mali ;
* la Loi N°01-020/ AN-RM du 30 mai 2001, relative aux pollutions et aux nuisances ;
* la Loi N°02- 006/AN-RM du 31 janvier 2002, portant Code de l’eau ;
* la Loi N°2017-019 du 12 Juin 2017 portant loi d’orientation pour l’aménagement du territoire ;
* la Loi N°02-013/AN-RM du 03 juin 2002, instituant le contrôle phytosanitaire en République du Mali ;
* Loi N°06-045 du 05 Septembre 2006, portant Loi d’Orientation Agricole (LOA) ;
* la Loi N°08-033/AN-RM du 11 août 2008, relative aux installations classées pour la protection de l’environnement ;
* la Loi N°08-042/AN-RM du 1er décembre 2008, relative à la sécurité en biotechnologie en République du Mali ;
* la Loi N°10-028 du 12 juillet 2010, déterminant les principes de gestion du domaine forestier national ;
* la Loi N°2017-019 du 12 Juin 2017, portant loi d’orientation pour l’aménagement du territoire ;
* la Loi N° 2017-051 du 02 octobre 2017, portant code des collectivités territoriales en République du Mali ;
* la Loi N° 2017-052 du 02 octobre 2017, déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales;
* la Loi N°2018-008 du 12 Février 2018, portant création du fonds pour le développement durable,
* le Décret N°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018, relatif à l’Étude et à la notice d’Impacts Environnemental et social,
* l’Arrêté Interministériel N°10-1509 /MEA – MIIC – MEF du 11 mai 2010, fixant le montant, les modalités de paiement et de gestion des frais afférents aux activités relatives à l’Étude d’Impacts Environnemental et social.

# ESQUISSE DES PERSPECTIVES D’EVOLUTION OU ANALYSE PROSPECTIVE

## Financements de la stratégie

* **Innovations et meilleures pratiques internationales à** **promouvoir**

Le financement de la stratégie peut provenir de sources diverses : habituellement, il s’agit d’un financement de l’Etat qui passe par des allocations budgétaires aux ministères.

* **Partenariat Public Privé**

Le Renforcement du Partenariat Public Privé peut porter sur : la création des chaines de valeur et d’emploi, l’assainissement, la protection des ressources forestières et fauniques, les énergies renouvelables, les mines etc...

## Accès aux financements

La stratégie doit renforcer la coopération avec les PTF sur l’augmentation des financements et les capacités de l’ANGMV pour son accréditation et autres critères nécessaires pour l’accessibilité aux fonds verticaux.

## Pistes d’amélioration en matière de cohérence et complémentarité

Les fonctionnalités de l’Alliance Grande Muraille Verte et de la Coalition Nationale permettront d’orienter les financements intérieurs et extérieurs.

# FORMULATION DE LA VISION ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES AXES STRATEGIQUES

## Vision

La vision de l’ANGMV est basée sur celle de l’APGMV qui vise à l’horizon 2030 la transformation des zones arides du Sahel en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable intégrés pour l’émergence et le développement d’un espace de prospérité durable. Ainsi, au Mali cette vison portera sur le développement des communautés locales à travers une approche novatrice et inclusive consistant à mettre en synergie les actions de lutte contre la désertification, les changements climatiques, de conservation de la diversité biologique et l’amélioration des systèmes de production agro sylvo pastoraux.

Elle s’inscrit dans celle de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine et est en cohérence avec les objectifs des trois (03) Conventions des Nations Unies de RIO et de Développement Durable (ODD), en particulier les ODD 1, 6 et 15.

## Objectif Global

Contribuer à l’amélioration des moyens de subsistances des communautés locales de la zone sahélo-saharienne face au changement climatique à travers une gestion saine des écosystèmes comprise entre les isohyètes 100 mm au Nord et 400 mm au Sud, une mise en valeur durable des ressources naturelles existantes, la lutte contre la désertisation et la pauvreté des populations locales.

## Objectifs Spécifiques

Plus spécifiquement, il s’agira de :

1. intensifier la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et d’atteindre sur la trajectoire 2030, la Neutralité en Termes de Dégradation des Terres (NDT), dans une partie significative des terres du couloir GMV par la restauration et l’aménagement d’importantes superficies de terres et autres écosystèmes dégradés,
2. accroitre de façon significative les superficies de terres agricoles pour le renforcement substantiel de la productivité et la production des systèmes agro-sylvo-pastoraux, l’optimisation des chaines de valeurs agricoles afin d’assurer la sécurité et l’autosuffisance alimentaires et la création de richesses et d’emplois verts productifs directement liés aux activités de Gestion durable des terres ;
3. développer les grappes économiques par la transformation et la valorisation des produits des terroirs pour renforcer les conditions d’émergence et de mise en valeur de l’envergure économique de la GMV, et ainsi favoriser l’implication forte du secteur privé dans la mise en œuvre et la valorisation des opportunités d’affaires dans les terroirs de Pôles Ruraux de Production et de développement durable ;
4. assurer la mobilisation et la Gestion intégrée d’une partie importante des ressources en eau, pour l’amélioration significative du taux d’accès à l’eau potable et aux services d’assainissement, ainsi que le développement du potentiel agricole et la convergence vers les ODD, en particulier 1, 6 et 15, dans les zones rurales de la GMV ;
5. développer et promouvoir les ressources en énergies renouvelables dans le couloir de la GMV pour résorber à l’horizon 2030, les gaps en besoins en énergie domestique et infrastructures énergétiques à faible empreinte Carbone, l’accélération de la croissance verte vers le développement économique résilient ;
6. contribuer efficacement par le renforcement des capacités et l’amplification des réalisations sobres en carbone, la mise en œuvre par les Etats membres des engagements internationaux de l’Accord de Paris de 2015 sur le Changement climatique et en particulier les CDNs et développement socio-économique résilient ;
7. promouvoir le développement inclusif et la culture de la paix, la sécurité et la cohésion sociale dans la Bande Saharo-sahélienne, par la mise en place et le fonctionnement de Cadres intercommunautaires d’Echanges, de Dialogue et de Prévention des conflits (CIEDPC) des terroirs.

## Résultats

L’édification de la Muraille Verte dans la zone du tracé aura des effets et impacts très positifs sur les populations, ainsi que sur leur cadre de vie. Il s’agit en particulier de :

* la réduction de l’érosion des sols: la présence de la couverture végétale amoindrit la vitesse des vents et favorise l’infiltration des eaux de pluies ;
* la restructuration des sols dégradés : l’accroissement de la matière organique, d’origine végétale et animale, entraîne une restructuration des sols;
* l’accroissement du taux de reforestation des pays traversés par la GMV: pour, entre autres, restaurer les équilibres éco-climatiques et restaurer la biodiversité ;
* la relance, le développement et la diversification de l’agriculture et de l’élevage, tant par le volume des productions végétales et animales que par l’importance de la population active occupée par ces sous-secteurs ;
* la restauration, la conservation et la valorisation de la biodiversité végétale et animale, les mises en défens et autres espaces boisés privés contribuant à la régénération de la végétation naturelle et au retour de la faune sauvage : oiseaux, petit gibier, serpents, etc.
* l’accroissement de la couverture des besoins locaux en produits forestiers, notamment en bois de feu et de service, mais aussi en produits non ligneux : gommes, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée etc.
* l’amélioration du niveau de vie et de la santé du fait d’une amélioration notable de l’alimentation améliorée, du cadre de vie et d’une plus grande disponibilité des besoins domestiques (eau, énergie, infrastructures sociales etc.);
* l’inversion du phénomène de l’exode rural, progressivement, les « émigrés écologiques » et les forces à la recherche de travail vont repeupler ces zones réhabilitées par la proximité de la GMV ;
* la maitrise des ressources en eau, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d’ouvrages hydrauliques qui contribueront à l’amélioration des systèmes de production.

## Axes Stratégiques

Le Plan d’Actions Triennal 2023-2025 comporte dix-huit (18) Programmes Prioritaires à Impacts (PPI), Intégrés et multisectoriels répartis dans cinq (05) portefeuilles (PF) ou axes. Il est articulé sur les axes suivants :

* Gestion Durable et Aménagement des Terres, Ressources en eau et de la Biodiversité (GDATEBIO) ;
* Actions climatiques et Economie Verte (ACEV) ;
* Développement Economique Résilient et Sécurité (DERS) ;
* Renforcement des Capacités Scientifiques et Techniques (RCTS) ;
* Information, Communication, Marketing et Plaidoyer (ICOMAP).
  + 1. **Axe stratégique 1: gestion durable et aménagement des terres/eaux/ biodiversité (GDATEBIO)**

La Gestion Durable et l’Aménagement des terres et des ressources en eaux, notamment à travers la Restauration et la récupération des vastes superficies de terres dégradées, la mobilisation et la gestion intégrée des ressources hydriques, constituent un véritable moyen de développement socio-économique et de résilience. Elles permettent d’accroitre les bases productives par la disponibilité de plus de terres arables jadis dégradées et d’eau et d’accélérer la croissance et la diversification agricole, pilier du développement des terroirs par l’intensification des systèmes de production et l’optimisation des chaines de valeur.

* **Objectifs stratégiques**

L’objectif stratégique et la vision assignés à l’Initiative GMV sont la revitalisation et le renforcement des bases et systèmes de production agricoles, pastorales et sylvicoles en vue de créer et d’intégrer des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable dans les terroirs de la GMV.

La gestion Durable, la conservation et la protection des terres (GDT) et des ressources en eau sont au cœur de cette problématique d’aménagement des territoires et constituent une priorité dans la zone sahélienne au vu de l’état de dégradation des terres. L’objectif global est de lutter contre la désertification et ses impacts et d’inverser la tendance forte de la dégradation des terres et ressources en eaux et de freiner la perte de biodiversité sur l’emprise de la GMV Mali qui est estimée à 30 millions d’ha. Il s’agira durant les prochaines années 2023-2025, de restaurer une superficie globale d’environ 6 millions d’hectares de terres dégradées.

* **Les principaux Objectifs spécifiques (Objs) sont notamment :**

**Objs.01.** assurer la restauration, l’aménagement de 6 millions en 2025 et 30 millions d’hectares supplémentaires en 2030 de terres dégradées et l’atteinte de la sécurité alimentaire et de la résilience des populations rurales et des écosystèmes dans les divers terroirs GMV,

**Objs.02.** contribuer aux engagements des pays sur la Neutralité en matière de dégradation des terres à travers les Contributions Déterminées Nationales notamment les cibles nationales volontaires,

**Objs.03.** réhabiliter et revitaliser les divers points d’eau et infrastructures hydrauliques et de diversifier la production agricole et assurer la gestion intégrée des ressources en eau et les aménagements hydro-agricoles et des bassins versants,

**Objs.04.** Inventorier et revitaliser les écosystèmes particuliers et habitats naturels et autres sites de diversité biologique animale et végétale et aménager de nouvelles aires protégées pour développer les opportunités de l’écotourisme,

**Objs.05.** protéger et conserver durablement les ressources en terres et en eaux par le développement de l’agriculture climato-intelligente à l’aide de techniques éprouvées d’aménagements hydro-agricoles (goutte-à-goutte, réseaux d’irrigation enterrés, etc.),

**Objs.06.** Appuyer la mise en place d’un cadre concerté de gouvernance et de développement des ressources et écosystèmes transfrontaliers.

* **Indicateurs d’impacts**

La Gestion durable et aménagement des terres et des ressources en eaux et de la biodiversité constitue le pilier le plus important du PAT 2023-2025. Ce Portefeuille est constitué de trois profils spécifiques qui ont pour objectifs de contribuer conséquemment à la revitalisation des systèmes productifs des terroirs de la GMV en vue de la création des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable. L’emprise de la GMV au niveau national est d’une superficie d’environ 60 000 000 ha.

Les indicateurs cibles du point de vue de la Gestion intégrée des ressources en eaux et la biodiversité sont : la mobilisation de 50 à 60% du potentiel de ressources en eaux, la réhabilitation et la création de 270 ouvrages hydrauliques équipés suffisants et opérationnels pour couvrir les besoins en eau des systèmes agro-sylvo-pastoraux, les aménagements hydro-agricoles et la couverture d’au moins 60% des besoins domestiques en eau et assainissement, en particulier en eau potable, la promotion de l’accès et la propriété des femmes des terroirs au foncier par une augmentation de 30% du taux actuel permettra de soutenir les initiatives locales d’autonomisation des femmes à travers l’entreprenariat féminin et la micro finance.

* + - 1. **Programmes prioritaires axes stratégique 1**

Dans les terroirs de la bande sahélo-saharienne, le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et les besoins domestiques sont fortement tributaires du Capital Naturel qui constitue le véritable patrimoine de développement de ces terroirs. La dégradation avancée des terres et la réduction des ressources hydriques et la perte de la biodiversité consécutive aux effets de la désertification, du changement climatique et de la pression anthropique sur les reliques ont fortement affecté et altéré ce capital naturel dans la bande saharo-sahélienne devenue un terreau de pauvreté, d’insécurité alimentaire et des conflits sociaux. Divers rapports sur la dégradation des terres, indiquent que vingt-quatre (24%) des terres agricoles utiles sont dégradées et occasionnent une perte économique estimée de plus de 400 milliards de dollars américains (USD) par an, en termes de perte de production agricole et d’emplois verts productifs.

La restauration, la récupération et la conservation des terres sont devenues des priorités face à la problématique de la malnutrition et la précarité et revêtent une valeur économique et qui sera une opportunité de drainer d’importants flux d’investissements verts.

* + - 1. **Restauration, aménagement des terres et conservation de la biodiversité** (RATCBIO)

Dans les terroirs, les politiques et stratégies nationales pertinentes de développement agricole, création d’emplois, Gestion Durable des Terres (GDT) et Conservation/Protection de la biodiversité sont étroitement connexes et liées. Ainsi les programmes de restauration et conservation de la terre et de la biodiversité, sources principales de richesse et d’alimentation devraient être au cœur des priorités nationales et régionales et occuper une large part dans les programmes de développement inclusif dans les terroirs.

La mise en œuvre d’un programme hardi de restauration et récupération des Terres dégradées et l’intégration des diverses filières agricoles dans le tracé de la GMV, devraient accélérer et renforcer la croissance économique verte, la transformation agricole et le ruissellement des impacts vers les grappes industrielles.

* **Objectifs stratégiques**

L’objectif global de ce programme est de faire de la Restauration et la Conservation des Terres et la protection de la biodiversité de puissants leviers et accélérateurs de croissance de la production agricole et la création d’emplois verts productifs et de lutte contre l’insécurité alimentaire et la malnutrition. Par ailleurs, ce programme phare devrait aussi contribuer à la séquestration et l’efficience du bilan carbone et contribuer à la réalisation de l’ODD 15.

**De manière spécifique il s’agit de :**

* optimiser, vulgariser et pérenniser l’approche humaniste, éco-systémique et multisectorielle, intégrant actions de Restauration, récupération des terres, gestion climatique, croissance agricole et génération de richesse et d’emplois,
* accélérer et amplifier les capacités et performances techniques et logistiques des Etats dans la conservation, la restauration des terres, et les aménagements conséquents par les techniques et pratiques, efficientes de Gestion Durable des Terres,
* appuyer un plan pertinent de communication et plaidoyer sur la place et l’importance de la restauration et l’aménagement des terres et ressources en eau et mobiliser au moins 50% des financements et investissements requis dans les activités de restauration et de récupération des terres,
* contribuer efficacement au processus opérationnel des engagements nationaux sur la neutralité en Termes de dégradation des terres pour atteindre au moins 80% des cibles nationales en 2030 en termes de restauration et de NDT et l’implantation de spéculations adaptées,
* renforcer les activités d’aménagement, de réhabilitation et protection de la biodiversité et autres écosystèmes fragiles et la création de nouvelles aires protégées communautaires,
* atteindre l’efficience et l’efficacité de la production et de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et le potentiel de carbone séquestré dans les exploitations familiales par des techniques climato-intelligentes et contribuer ainsi sensiblement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la transition écologique et à terme la croissance verte.
* **Indicateurs spécifiques d’impacts**

En termes d’indicateurs, le PAT 2023-2025 prévoit sur le profil spécifique la récupération et restauration des terres, la réalisation de six (6) millions d’ha permettant l’amélioration de la productivité agricole, la séquestration du carbone et la création d’emplois verts.

* **Cibles Stratégiques Majeures (CSM)**

Dans la mise en œuvre du Programme Restauration et Aménagement des Terres et protection de la biodiversité, les Cibles Stratégiques Majeures (CSM) suivantes devraient être mise en exergue :

* Restauration et Aménagement des Terres et autres écosystèmes terrestres par des actions de reboisement intensif d’essences adaptées et à forte valeur économique, des périmètres de RNA et autres techniques de GDT ainsi que la réhabilitation, l’aménagement et la protection de paysages et d’espaces forestiers communautaires au niveau local et transfrontalier.
* Aménagement, Réhabilitation et Conservation/Protection de la biodiversité et des aires protégées à travers l’aménagement de nouvelles aires protégées pour la reconstitution, la diversification et la conservation des ressources génétiques biologiques.
* Aménagement des Systèmes agro-sylvo-pastoraux à travers les meilleures pratiques agricoles telles que l’agro-écologie et l’agroforesterie, pastorales et forestières sobres en Carbone, Au plan opérationnel, il s’agit de mener des actions intégrées de restauration avec aires de production de pâturage sous-bois dans les parcelles de reboisement, d’aménagements hydro-agricoles et de développement de divers systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans des périmètres communautaires ou individuels.
* Renforcement des Capacités logistiques et techniques des acteurs. Il s’agit de doter les acteurs de matériels et équipements nécessaires aux activités de développement rural (gestion durable des terres, agriculture, maraichage, protection et conservation de la biodiversité, Suivi/Evaluation, lutte contre les feux de brousse, développement des ressources pastorales, agricoles et hydrauliques etc.), ainsi que le renforcement des capacités techniques de conception, planification stratégique et d’opérationnalisation.
  + - 1. **Mobilisation et gestion intégrée des ressources en eaux (MOGIRE)**

L’eau et la disponibilité et la fertilité des sols constituent des facteurs limitant du développement des zones arides des terroirs sahéliens. La maîtrise de l’eau est un impératif et un élément limitant pour le développement durable des pays sahéliens dont plus de 80% de la population vivent de l’agriculture et de l’élevage et n’ont pas souvent accès à l’eau potable et l’assainissement.

Dans les terroirs des pays de la GMV, l’accès à l’eau et l’assainissement en quantité et qualité constitue une demande sociale forte et prégnante très peu solutionnée. La maitrise, la protection et la gestion intégrée et efficiente des ressources en eau, au cœur de tout effort de développement économique et sanitaire seront parmi les principaux défis au cours des trois prochaines années dans les zones arides telles que les régions saharo-sahéliennes couvertes par le tracé de la GMV Mali.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif global est l’inventaire, la maitrise et la gestion efficiente des ressources en eau par la création et la réhabilitation d’ouvrages d’accès à l’eau, la revitalisation et l’aménagement des divers points d’eau, la gestion intégrée des ressources locales et transfrontalières en eaux dans un cadre planifié des besoins et d’aménagements hydro-agricoles.

De façon spécifique, le programme Gestion intégrée des ressources en eau vise les objectifs suivants :

* mobiliser et entreprendre la gestion intégrée des ressources locales et transfrontalières en eau ;
* renforcer et aménager des réseaux de retenues collinaires et de mini-barrages hydro-agricoles ;
* inventorier et aménager les principaux bassins versants ;
* réhabiliter et aménager des zones humides pour la reconstitution/et ou la création de la diversité biologique.
* **Indicateurs spécifiques d’impacts (ISI)**

Le PAT 2023-2025 prévoit les marqueurs spécifiques d’impacts suivants :

* les ressources en eau mobilisées et leur gestion intégrée par la création et l’aménagement d’ouvrages et infrastructures hydrauliques, hydrologiques et hydro-agricoles ;
* l’inversion des tendances de pénurie et de dégradation des ressources hydriques ;
* le taux de couverture des besoins en eau au plan domestique et développement agricole ;
* l’accélération et le niveau de restauration des terres dégradées et des aménagements hydro-agricoles et leurs impacts dans la croissance de la production agricole, la reconstitution de la diversité biologique ;
* l’aménagement, la réhabilitation et la protection d’aires et sites de biodiversité (Forêts Classées, Réserves de faune, Parcs nationaux, Forêts communautaires).
* **Cibles Stratégiques Majeures (CSM)**

La mise en œuvre du programme prioritaire ‘’ Gestion Intégrée des Ressources en Eaux’’, s’appuie sur les CSM suivantes :

* Mobilisation et Gestion Intégrée des ressources locales et transfrontalières en eaux des terroirs par la mise en œuvre des actions phares (AP) : (i) la mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eaux dans le cadre d’une initiative hardie d’aménagement et de développement des terres agricoles, pastorales, forestières et aquacoles ; (ii) la structuration à l’échelle locale et transfrontalière d’un cadre de concertation sur la gestion et le développement des ressources en eaux et (iii) l’intensification à l’échelle des terroirs, des systèmes d’irrigation de petits et moyens périmètres d’exploitation agricole.

#### Création et Réhabilitation d’ouvrages et infrastructures hydrauliques d’accès à l’eau potable et aux services d’assainissement (forages, puits pastoraux, etc.), équipés en matériels solaires ou éoliens d’exhaure et motopompes à l’échelle des terroirs de la Grande Muraille Verte pour couvrir les besoins domestiques et ceux des activités agro-sylvo-pastorales en eau.

#### Aménagement et Conservation des Zones humides et des Bassins versants et la revitalisation des points d’eau (marigots, marres), des vallées fossiles et l’édification de retenues collinaires (cordons pierreux, bassins de rétention, mini-barrages…), couplés à des activités de reboisement et mise en valeur des terres agricoles et pastorales des Bassins versants et d’aménagement et d’exploitation des diverses zones humides et autres écosystèmes particuliers de biodiversité en parcs forestiers et animaliers.

#### Formation, maintenance et appui conseil en équipement rural et techniques d’aménagement hydro-agricoles.

* + 1. **Axe stratégique 2 : Actions Climatiques et Économie Verte (ACEV)**

Les Actions Phares (AP) sur les Cibles Stratégiques Majeures (CSM) des Programmes Prioritaires (PP) du Portefeuille (PF) **A**ctio**ns Climatiques et Economie Verte (ACEV**), visent l’adaptation et la résilience au changement climatique, la réduction de la vulnérabilité aux risques climatiques et plus globalement de l’empreinte carbone pour assurer le développement résilient et durable dans les terroirs. Elles portent principalement sur la promotion et le développement de pratiques et techniques climato-intelligentes à faible empreinte carbone pour asseoir la transition écologique, l’économie verte et les principaux objectifs de développement durable à terme.

* **Objectifs stratégiques**

L’objectif global est de promouvoir et renforcer les actions de Gestion Durable et Aménagement des Terres, des Ressources en eaux, de conservation de la diversité biologique, ainsi que de développement socio-économique tout en réduisant la vulnérabilité aux risques climatiques et l’empreinte carbone et en préservant les processus écologiques naturels qui soutiennent les systèmes de production et en particulier l’agriculture durable.

**Les objectifs stratégiques sont:**

* améliorer et promouvoir les Systèmes productifs de l’agriculture durable, y compris les systèmes productifs agricoles, sylvicoles, pastoraux et aquacoles intégrant les pratiques climato-intelligentes et l’amélioration de la résilience au changement climatique ;
* amplifier la dissémination à l’échelle des terroirs les Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) dont les pilotes ont fortement contribué dans les zones d’implantation à l’adaptation des populations locales au changement climatique par l’amélioration de la sécurité alimentaire, la nutrition et les revenus des ménages ;
* renforcer les compétences opérationnelles d’évaluation du stock carbone du sol et des systèmes agricoles, forestiers et pastoraux ainsi que le bilan et l’empreinte carbone dans les divers systèmes et infrastructures de production, pour mieux cerner le degré de vulnérabilité ;
* appuyer l’Etat dans l’évaluation des avancées dans la mise en œuvre des engagements au niveau de Contributions Déterminées au niveau national (CDNs).
* **Indicateurs d’impacts**

La mise en œuvre des Actions climatiques phares auront pour impacts directs, d’assurer la sécurité alimentaire d’au moins 50% des populations par l’implantation et l’exploitation de 80 Fermes Agricoles communautaires intégrées (FACI), le développement des chaines de valeur agricoles, sylvicoles et pastorales. Ils visent à toucher plus de 13 635 ménages par la promotion des énergies renouvelables (substitution de 60% des sources traditionnelles d’énergie domestiques) par la croissance de 30 % du taux d’électrification rurale et la couverture de plus de 50% des besoins énergétiques domestiques. Il est surtout envisagé de promouvoir le développement des pratiques et techniques agricoles intelligentes dans plus de 40% des réalisations, la création d’au moins 54 villages climato intelligents/pays, la transformation des productions ainsi que la mise en place du dispositif et des techniques d’évaluation, d’intégration et de suivi des risques écologiques et climatiques dans toutes les interventions dans les terroirs.

* + - 1. **Programmes prioritaires axe stratégique 2**

Le Portefeuille Actions Climatiques et Economie Verte (ACEV) est décliné à travers deux (02) **Programmes Prioritaires à Impacts (PPI):**

* + - * 1. **Adaptation et résilience au changement climatique**

Ce Programme vise la résilience des Communautés locales et des Ecosystèmes aux effets du changement climatique, par la mise en œuvre dans les Cibles Stratégiques Majeures (CSM) d’actions phares (AP) à fort impact sur l’optimisation de capacités de résilience au changement et risques climatiques et des processus de transition écologique et de la croissance verte.

* **Objectifs stratégiques**

Il s’agit globalement de développer des actions phares pour accélérer la transition écologique et à terme la croissance verte en réduisant fortement l’empreinte carbone dans toutes les interventions et la résilience sociale, économique, sanitaire et écologique.

* **Cibles Stratégiques Majeures (CSM)**

Les Objectifs et indicateurs globaux d’impacts (IGI) du Programme Prioritaire (PP) portant Adaptation et Résilience au Changement Climatique sont articulés autour de la mise en œuvre d’Actions Phares (AP), principalement sur les Cibles Stratégiques Majeures (CSM) :

* Promotion et Développement de l’agriculture intelligente,
* Développement et Valorisation des ressources agro sylvo pastorales et optimisation des chaînes de valeurs agricoles sylvicoles et pastorales.
  + - * 1. **Croissance verte et développement des énergies renouvelables**

Le déficit en énergie est un obstacle majeur au développement socioéconomique des pays. La zone de la GMV dispose d’un potentiel énorme en énergies renouvelables notamment le solaire et l’éolien mais malheureusement sous exploité.

* **Objectifs Stratégiques**

Ce programme vise la création et le renforcement des infrastructures énergétiques renouvelables plus spécifiquement l’acquisition des outils de production d’énergie propre, la mise en œuvre des actions prioritaires.

* **Cibles Stratégiques Majeures**

Les cibles stratégiques majeures visent le développement et le renforcement d’infrastructures énergétiques résilientes pour assurer la promotion de l’économie verte et la valorisation des techniques et technologies adaptées à grande échelle de production d’énergie renouvelable.

* + - * 1. **Gestion de la vulnérabilité aux risques climatiques**

Ce Programme a pour but de réduire les impacts du changement et risques climatiques et en réduisant l’empreinte carbone en privilégiant les énergies vertes, notamment solaires et éoliennes, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

* **Objectifs Stratégiques**

Il s’agit d’identifier, évaluer et gérer la vulnérabilité des divers systèmes agro-forestiers et pastoraux et autres écosystèmes ainsi que les divers systèmes productifs et infrastructures de réduction de l’empreinte carbone et réaliser la résilience sociale et économique et globalement le développement résilient et la transition écologique. De façon spécifique, il s’agira :

* d’appuyer les Etats dans la détermination de l’empreinte carbone et la mise aux normes climatiques des systèmes productifs et infrastructures de développement dans le cadre des CDNs ;
* de former des experts et planificateurs dans l’évaluation, l’intégration et le suivi des risques et catastrophes naturels d’origine climatique dans les projets et programmes.
* **Cibles Stratégiques Majeures**

Les cibles stratégiques majeures visent :

* ***La Promotion et Développement des Energies renouvelables domestiques***

Les investissements verts de cette cible sont orientés vers les activités de sensibilisation à l’économie d’énergie, aux méfaits de la déforestation et la dégradation des couvertures végétales qui comptent pour 11 % des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi le développement de filières énergétiques alternatives notamment les énergies solaires et éoliennes, les bioénergies, foyers améliorés et cuiseurs solaires et de technologies améliorées de carbonisation.

* ***Efficacité énergétique et évaluation du bilan carbone des sols et systèmes productifs***

Les actions climatiques, outre l’adaptation et la résilience visent aussi l’atténuation par la réduction de l’empreinte carbone pour limiter les émissions de gaz à effet de serre dans les différentes interventions notamment dans les systèmes productifs et pour mieux contenir le réchauffement climatique et des activités de séquestration par le développement de puits de carbone et les systèmes de compensation. A cet effet, le bilan carbone issu de l’évaluation périodique des stocks et le développement des systèmes de production sont utiles pour un suivi des efforts consentis dans les CDNs et permettent de mieux paramétrer les mesures conservatoires dans les projets verts.

* + 1. **Axe stratégique 3: Développement Economique Résilient et Sécurité (DERS)**

L’évaluation des profils socio-économiques et démographiques dans la mise en œuvre de la GMV a permis de constater que la problématique centrale du Mali est cristallisée sur les grands défis, de développement socio-économique et de sécurité, aggravés par une forte croissance démographique à composante forte de jeunes.

Cette problématique multiforme est à l’origine de la faible productivité des systèmes agricoles et des paramètres anthropiques de la dégradation des ressources naturelles par la forte pression et la rude compétition sur ces ressources naturelles. Ainsi, la première réponse face à cette problématique est le développement socio-économique endogène résilient au changement climatique s’appuyant sur la production agricole, la valorisation des systèmes agro-sylvo-pastoraux et l’optimisation de leurs chaines de valeur, le développement des énergies renouvelables et la réduction de la vulnérabilité aux risques écologiques et climatiques.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif global est d’arriver à terme en 2025, au développement socio-économique résilient aux Objectifs de développement durable en particulier à l’éradication de la précarité, l’insécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création d’emplois verts et de la prospérité par le Développement et la valorisation des opportunités locales porteuses, au développement humain par l’amélioration du taux d’accès aux besoins domestiques et services sociaux de base, notamment l’eau, l’éducation, la santé et l’énergie propre, ainsi que la sécurité et les conditions de création d’emplois verts productifs et de mise en œuvre de politiques d’incitation de retour aux terroirs.

* **Indicateurs globaux**

Il est attendu de ce PAT de 2023 à 2025 la création de 200 000 emplois verts productifs permanents dont 30% de l’entreprenariat féminin, le retour aux terroirs (PIRT) des jeunes femmes déplacés, l’accès de la population aux besoins domestiques et aux services sociaux de base.

* + - 1. **Programmes prioritaires axe stratégique 3**

Le DERS, Développement Economique Résilient et Sécurité est décliné en quatre (04) Programmes Prioritaires à Impacts (PPI) :

* Développement et valorisation des opportunités locales porteuses,
* Sécurité alimentaire et nutritionnelle,
* Promotion et Développement de l’emploi verts productifs,
* Amélioration de l’accès aux besoins domestiques et services sociaux de base,
  + - * 1. **Développement et valorisation des opportunités locales porteuses**

Le Mali recèle d’un important potentiel en terres, ressources sylvicoles, pastorales, ainsi que d’importantes réserves hydriques, d’énormes gisements d’énergies renouvelables et de services éco systémiques et un fort dividende démographique. Ces atouts précieux qui sont de véritables niches d’opportunités économiques et de mobilisation d’investissements doivent constituer le socle et les piliers du développement socio-économique endogène, non extraverti et inclusif auquel aspirent les Communautés et Populations locales.

L’exploitation et la valorisation de ce potentiel d’opportunités locales de développement (OLD), doivent s’appuyer sur l’identification, la caractérisation et l’évaluation de ces OLD et leurs chaines de valeurs par un audit diagnostic quantitatif, qualitatif et juridique des ressources à l’échelle locale.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif stratégique global est d’impulser tous les plans du développement économique résilient et durable et de la sécurisation et d’atteindre à l’horizon 2025, tous les indicateurs de développement socio-économique et la sécurité porteurs d’emplois, de richesses de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de paix dans l’espace GMV Mali.

Il s’agit plus spécifiquement :

* de réaliser l’Audit et la Cartographie des Opportunités Locales de Développement dans les zones d’intervention de la GMV Mali ;
* d’élaborer et mettre en œuvre un Plan d’Orientations Stratégiques de Développement économique et social (POSDES) 2025 de l’assiette communautaire.
* **Cibles Stratégiques Majeures**

**Les cibles sont:**

* Audit des Opportunités Locales et transfrontalières de Développement,
* Développement d’infrastructures socio-économiques et de systèmes productifs résilients.
  + - * 1. **Sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Le Programme sécurité alimentaire et nutritionnelle se focalise principalement sur l’accélération et de façon durable de la réduction drastique de la faim, la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l’échelle des terroirs de la GMV. Les actions phares portent principalement sur la promotion et le développement de l’agriculture familiale intégrée des principales filières traditionnelles de production agro-sylvo-pastorales en veillant sur la disponibilité de semences améliorées, de matériel et équipements agricoles et de petite irrigation, de l’encadrement technique nécessaire ainsi que l’implantation d’unités de transformation appropriées et de points de commercialisation dans les terroirs.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif global vise la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelles des diverses couches sociales des terroirs par la croissance et la diversification des filières de production à travers le renforcement et le développement des Systèmes de Production agro-sylvo-pastoraux innovants.

**Les objectifs spécifiques sont principalement de:**

* développer les conditions de productivité et de croissance verte, notamment la récupération agricole des terres restaurées et leurs mises en exploitation par l’optimisation des techniques et pratiques climato-intelligentes, la maitrise de l’eau et la disponibilité de semences améliorées, matériels et équipements appropriés,
* renforcer la productivité et la diversification des systèmes de production et transformation ainsi que l’amélioration des conditions de conservation et de conditionnement des produits,
* améliorer la disponibilité et l’accessibilité aux besoins en produits alimentaires en quantité et en qualité suffisante.
* **Cibles Stratégiques Majeures**

La CSM vise principalement le renforcement et le développement des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux innovants.

* + - * 1. **Promotion et développement d’emplois verts productifs**

Il s’agit de créer le cadre et les opportunités de génération d’emplois durables et productifs ouverts aux jeunes et femmes à travers des activités de restauration, de production et transformation de produits agricoles et d’exploitation des services éco systémiques.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif global est de tirer du processus de transition écologique à la croissance verte, toutes les opportunités de création de richesses et la génération d’emplois productifs durables, en particulier dans le développement et la croissance des filières agricoles.

Spécifiquement, il s’agira de :

* promouvoir les métiers de l’agriculture par la promotion et l’incitation à l’entreprenariat rural dans la production et la transformation des produits agricoles,
* créer les conditions favorables au retour et à la sédentarisation des jeunes dans les terroirs par la facilitation et l’accompagnement aux initiatives privées.
* **Cibles Stratégiques Majeures**

La CSM vise le développement de Start-up, entreprenariat rural et incitation du retour des jeunes au terroir.

* + - * 1. **Amélioration de l’accès aux besoins domestiques et services sociaux**

Ce Programme s’appuie sur des actions focalisées dans les domaines de la demande sociale, en particulier l’autosuffisance alimentaire, l’accès à l’eau et l’assainissement, l’énergie, les services de santé et d’éducation et de sécurité toujours considérés comme le luxe des urbains.

Les actions phares porteront sur la création et la dissémination à l’échelle des terroirs de centres de santé et de dépôts pharmaceutiques, la promotion cliniques mobiles, la construction de salles de classes, de centres de formation et d’apprentissage et d’infrastructures hydrauliques et énergétiques (forages, puits équipés de pompes solaires, unités solaires, etc.).

* **Objectifs Stratégiques**

I s’agit d’améliorer le taux d’accès pour tous aux besoins domestiques et services de base (éducation, eau potable, énergie propre, santé communautaire, infrastructures communautaires, sécurité et prospérité).

* **Cibles Stratégiques Majeures : elles concernent :**

Les cibles sont :

* le développement d’infrastructures socio-économiques et de systèmes productifs résilients ;
* Optimisation de l’accès à l’Eau et aux services d’assainissement ;
* le développement d’infrastructures socio- économiques et de communication ;
* l’élargissement de la carte scolaire et appui à la formation aux métiers de l’agriculture et maintenance des équipements et matériels ruraux.
  + - * 1. **Cadres de concertation, dialogue et prévention des conflits et de sécurisation des biens dans les terroirs**

Un des objectifs de l’IGMV réside dans son appropriation par les communautés à la base. Le développement de cadres de concertations est dans ce sens, un outil fondamental.

L’ANGMV Mali a développé dans son concept la création dans les terroirs des Unités Communautaires et Intégrées de Développement Durable qui constituent des leviers puissants de gouvernance locale, de prévention des conflits notamment fonciers et de sécurisation des biens.

* **Objectifs Stratégiques**

Mettre en place des instances locales d’orientation et de décision par la structuration et l’animation de cadres inclusifs d’information, de concertation et de prévention des conflits en vue d’améliorer la gouvernance locale des Ressources Naturelles locales.

* **Cibles Stratégiques**

Elles consistent à :

* développer un leadership et une meilleure organisation des populations ;
* créer à travers des mécanismes innovants, la responsabilisation des populations et communautés devant être à même de gérer leurs terroirs.
  + 1. **Axe stratégique 4 : Renforcement des Capacités Scientifiques et Techniques (RCST)**
* **Objectifs stratégiques**

Le portefeuille se caractérise par le développement des actions de formation, de recherche et de dissémination des Centres d’Appuis au Développement Résilient des Terroirs (CADRT).

* **Indicateurs globaux**

Les indicateurs globaux portent sur :

* le renforcement des Compétences scientifiques et techniques par la formation, le perfectionnement des agents et acteurs de la GMV à travers des Centres d’Appuis au Développement Résilient des Terroirs (CADRT) ;
* l’amélioration des capacités Logistiques par l’augmentation de 50% du volume des équipements et matériels nécessaires dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et de restauration ;
* l’instauration d’une Gouvernance inclusive des ressources naturelles et foncières des terroirs par la structuration et le fonctionnement des Comités locaux de gestion et la formalisation juridique et organisationnelle avec les communautés locales.
  + - 1. **Programmes prioritaires axe stratégique 4**

**Le Portefeuille est structuré autour de six (6) Programmes Prioritaires à Impacts (PPI) ci-après:**

* PPI. Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux (R&D/VSL),
* PPI. Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement (PAREFPE),
* PPI. Mobilité et Réseaux Scientifiques et Techniques (MORESCITECH)
* PPI. Gestion des connaissances,
* PPI. Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques (RECALOST),
* PPI. Centres d’Appui au Développement des Terroirs (CADT).
  + - * 1. **Recherche et développement et valorisation des savoirs locaux**

La Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l’innovation par la valorisation des savoirs locaux sont des piliers importants dans le choix des techniques, pratiques et modèles les plus appropriés dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Par ailleurs, l’approche participative instituée dans la GMV met au centre, les terroirs et leurs réalités sociologiques et ethnologiques. Une telle approche dite de terroir, typique de l’IGMV s’appuie aussi sur les pratiques et savoirs locaux renforcés par les résultats de la recherche et de l’innovation pour mieux affiner l’identification et la mise en œuvre des projets et en particulier, dans le choix des espèces, les pratiques culturales et les techniques de transformation et de conservation des produits.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif stratégique du Programme Prioritaire vise fondamentalement à renforcer l’appropriation des résultats acquis et simplifiés de la recherche, l’innovation et la valorisation des savoirs traditionnels par les acteurs de terrain.

* **Cibles Stratégiques Majeures**

Le programme s’appuie sur les Cibles Stratégiques Majeures suivantes :

* ***Amélioration et innovation des techniques et technologies locales***

Cette cible vise l’exploitation des résultats et données de la recherche et de l’innovation pour améliorer les techniques et pratiques locales issues de savoirs locaux bien maitrisées à l’échelle des populations des Communautés locales. Ces techniques et savoirs locaux sont en matière de gestion des ressources naturelles notamment les techniques de restauration, d’agroforesterie, d’agro-écologie, d’aménagement et protection des systèmes agricoles, sylvicoles et pastoraux ainsi que de production, conservation et transformation des produits des terroirs.

* ***Echanges et diffusion d’expériences et de données de recherché***

Il s’agit principalement dans cette cible stratégique majeure, d’entreprendre la valorisation des produits de la recherche et d’innovations et du savoir local, pour améliorer les techniques et pratiques dans les divers champs d’actions de l’IGMV, notamment les techniques de gestion durable et de protection, de production, conditionnement, conservation, transformation et valorisation des produits.

* + - * 1. **Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement (PAREFPE)**

L’information scientifique et l’expertise dans les domaines clé des axes stratégiques majeurs de la Grande Muraille Verte, notamment la gestion durable des terres, la planification stratégique, le suivi-évaluation avec notamment la maitrise de la géomatique appliquée et la cartographie, la gestion climatique ainsi que l’élaboration de projets à impacts sont au centre des leviers et mécanismes d’accélération pour l’atteinte des objectifs et indicateurs d’impacts des Projets prioritaires GMV. La réalisation d’un tel objectif se fera par des appuis aux équipes de recherche thématique, à la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs, la formation diplomate d’étudiants en master ou en doctorat et au Perfectionnement des acteurs et bénéficiaires de la GMV aux techniques et pratiques innovantes.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif global est de développer une Recherche & Développement (R&D) efficiente, afin de disposer des données scientifiques fiables, des techniques innovantes et expertises performantes dans les divers compartiments nécessaires à la mise en œuvre de la GMV.

Il s’agit de façon spécifique :

* Former et Perfectionner les acteurs sur des thématiques de la GMV,
* Renforcer la coopération des institutions de formation et de recherche dans l’espace GMV.

* **Cibles Stratégiques Majeures**

Elles sont:

* Formation et perfectionnement des acteurs sur des thématiques ciblées.

Les actions majeures portent sur l’élaboration et la mise en œuvre de Plans de formation diplomate d’étudiants et de doctorants et de renforcement de compétences des acteurs et bénéficiaires de la GMV sur des thématiques d’intérêt pour la GMV. Elles portent aussi sur l’octroi d’appuis institutionnels aux structures d’enseignements et de formation et aux groupements et mouvements associatifs à la base, particulièrement des jeunes et des femmes, pour faciliter l’organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté environnementale.

* Renforcement de la coopération des institutions de formation et de recherche

Il faut pour se faire agir dans le sens de matérialiser le concept « Alliance nationale GMV » par le développement de la coopération entre les institutions de formations et de recherche et leur implication directe dans la mise en œuvre des projets et programmes.

* Appui à la Formation aux métiers de l’agriculture et à la maintenance des équipements et matériels ruraux à travers le développement d’un programme de formation et de recherche.
  + - * 1. **Mobilité et réseaux scientifiques et techniques et innovations**

Ils favorisent le développement de partenariats scientifiques et techniques, le partage et les échanges de données et d’informations scientifiques et techniques, de résultats d’innovations et de transfert de compétences utiles à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif majeur est de créer un espace d’échanges d’informations scientifiques et techniques et d’innovations technologiques et de renforcer ainsi les synergies nécessaires pour mieux structurer, développer et rendre disponible l’expertise nécessaire dans les divers compartiments thématiques de la GMV.

* **Cibles Stratégiques Majeures**

Les Cibles Stratégiques majeures portent sur la création de Plateformes d’échanges de techniques et d’innovations (PETI) entre chercheurs, institutions et laboratoires de recherche partenaires et la mise en place et structuration d’une Plateforme d’Appuis techniques et scientifiques et d’Innovations technologiques.

* **Mise en place et structuration d’une Plateforme d’Appuis techniques et scientifiques et d’Innovations technologiques**

La mise en place et structuration de plateformes ciblant des thématiques précises sont d’une importance capitale pour la mise en œuvre de la GMV. Ceci permettra d’avoir un cadre général de cohérence et d’exploiter l’apport des différents partenaires ciblés. Les appuis techniques et scientifiques et les innovations technologiques passent notamment par la création de plateformes y dédiées et ce à travers la mise en œuvre de l’Alliance autour de la GMV au niveau national.

* + - * 1. **Gestion des connaissances et des innovations**

La gestion des connaissances, l'apprentissage organisationnel sont de plus en plus reconnus dans la communauté internationale du développement comme des voies importantes vers une aide au développement plus efficace pour subvenir aux faiblesses de mécanisme/plateforme opérationnel (le) de promotion des échanges entre les projets et les programmes et les mécanismes opérationnels de partage des connaissances et des informations. Il s’agit des expériences pertinentes de projets, bonnes pratiques, résultats de recherche, etc.), ce qui permettra de définir les modalités spécifiques de collecte/production, de stockage/capitalisation et de partage/diffusion.

* **Objectifs Stratégiques**

Améliorer l'accès aux meilleures pratiques et aux informations sur le suivi de la GMV dans le cadre de la gestion intégrée des ressources naturelles, le changement climatique et les catastrophes.

* **Cibles stratégiques**

Renforcement du personnel au niveau national en vue d’avoir une stratégie et une approche multi-acteurs de gestion des connaissances ;

* Mise en place et opérationnalisation des observatoires ;
* Promotion et valorisation des produits de la recherche, de l’innovation et des savoirs locaux ;
* La promotion de la gestion des connaissances et le renforcement des capacités ainsi que des processus tels que la gestion durable des terres selon une approche paysagère ;
* L’Actualisation du plan de communication pour rendre visible les activités de l’ANGMV au niveau national. Il s’agit d’une communication sur la pertinence et les acquis de la GMV de sorte que les citoyens maliens comprennent que beaucoup d’efforts ont été déployés dans cette zone sahélienne pour atténuer les souffrances des populations victimes du changement climatique, de la désertification.

* + - * 1. **Renforcement des capacités logistiques, scientifiques et techniques**

Les activités opérationnelles de gestion durable, protection et conservation des ressources naturelles et de biodiversité, notamment contre les feux de brousse et la divagation des animaux, ainsi que celles de production et transformation à travers une batterie d’activités génératrices de richesses à l’échelle de l’Etat, demandent des capacités logistiques et techniques non disponibles. Le PAT envisage le renforcement des capacités des bénéficiaires par des appuis institutionnels aux structures nationales GMV en équipements et matériels divers et des programmes de formation et de perfectionnement des agents et acteurs des structures impliquées dans les activités de mise œuvre et de soutien à la GMV notamment celles de l’agriculture, des eaux et forêts, de l’hydraulique, de l’élevage, de santé communautaire, de décentralisation et de protection des végétaux.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif principal est de résorber les gaps logistiques, techniques et scientifiques des structures nationales impliquées dans la mise en œuvre de la GMV afin de les rendre plus performantes et plus aptes à appuyer les principales activités phares de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

Au plan spécifique, les objectifs visent à :

* Renforcer les capacités techniques et logistiques des Structures GMV et Initiatives Locales de Développement des États membres ;
* Renforcer les Compétences scientifiques et techniques des Structures et des autres acteurs de la Grande Muraille Verte.
* **Cibles Stratégiques Majeures**

L’objectif global et le résultat attendu dans cette cible visent l’optimisation de l’initiative privée, tant au niveau communautaire et que familial par le développement et la promotion de l’entreprenariat et l’implication active dans les actions de développement économique local et d’optimisation des capacités de résilience au changement climatique des Communautés locales des terroirs. A cet effet l’incitation, l’accompagnement et l’encadrement des groupements féminins et associatifs des jeunes en particulier dans la mobilisation des ressources financières et humaines et l’acquisition des capacités logistiques et compétences techniques utiles vers la création et le développement d’Initiatives locales productives dans des domaines stratégiques de création de richesses et d’emplois s’avèrent indispensables.

Durant la période triennale 2023-2025, l’accent sera mis en priorité sur :

* des actions d’encadrement, de formation et d’appuis conseil :
* des actions d’appuis et d’encadrement des initiatives locales de développement (FACI, PFL, PFNL, etc.).
  + - * 1. **Centres d’appui au développement des terroirs**

Les Centres d’Appui au Développement des Terroirs constituent une plateforme multifonctionnelle de services, de conseils, de démonstration de savoirs et de bonnes pratiques (traditionnels et scientifiques) et de transfert de technologies et innovations aux populations locales par la formation et les échanges d’expériences. Il sera aussi question du renforcement des compétences dans le domaine du Suivi & Evaluation permettant la disponibilité des données dans tous les profils sociologiques, écologiques et climatiques, systèmes d’occupation des sols et les techniques et technologies efficaces de Défense et Restauration des Sols (RDS) ainsi que l’exploitation et la valorisation du potentiel naturel de la GMV.

* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif principal est de créer les conditions et le cadre idéal de proximité entre les acteurs, les petits producteurs et les techniciens d’appui conseil et d’encadrement par la création d’un Hub multi-modulaire doté des ressources humaines et infrastructures d’accueil, de formation et de perfectionnement, communication et des bancs d’essais et de démonstration pour faciliter les transferts de technologies et d’innovations appropriées.

**De façon spécifique, il s’agira de :**

* Sensibiliser les acteurs et bénéficiaires à la base, dans la gestion durable des ressources naturelles et de développement socio- économique ;
* Initier à la Planification, à l’évaluation des Activités GMV locales et au Système d’Alerte Précoce et de Réponse (SAPR) des acteurs à la base.
* **Cibles Stratégiques Majeures**

Il s’agit en particulier de la résilience sociale et économique des Communautés par l’adaptation et la résilience au changement climatique, la lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire, par le renforcement de la productivité agricole et le développement des chaines de valeur intégrées et de la paix et la cohésion sociale.

Les Actions phares portent principalement sur des appuis institutionnels en termes de matériels et équipements de terrain, divers logiciels de traitements comptables, matériels informatiques et de connexion de réseaux internet ainsi que des programmes de renforcement de compétences techniques et scientifiques d’agents et experts de la GMV.

* + 1. **Axe stratégique 5 : information, communication, marketing et plaidoyer (ICOMAP)**
* **Objectifs stratégiques**

Les objectifs de ce Portefeuille visent à créer des plateformes de partage d'informations multipartites pour aider à surveiller et informer sur les aléas climatiques, les vulnérabilités et les impacts globaux sur le tracé et diffuser les enseignements tirés des expériences réussies de restauration de l'adaptation et de l'atténuation dans le pays.

* **Indicateurs stratégiques**

Les indicateurs stratégiques sont d’une manière globale la mise en place du Dispositif d’Opérationnel d’Information et de Communication qui permet d’avoir un système d’information cohérent et fonctionnel pour une meilleure visibilité de l’Agence.

* + - 1. **Programmes prioritaires axe stratégique 5**

Le Portefeuille ICOMAP comprend les deux Programmes Prioritaires à Impacts suivants :

* P.P. Suivi-évaluation et Gestion de l’information
* P.P. Communication, Marketing et Plaidoyer (COMAP).
  + - * 1. **Suivi-évaluation et gestion de l’information**

L’accès à l’information pertinente en temps réel sur l’état et les types de réalisations sur le terrain et leurs impacts sur les urgences des populations et leur environnement est capital dans le déroulé des différents itinéraires techniques de l’Initiative de la Grande Muraille Verte. La collecte, l’exploitation et le partage des informations en termes de suivi orientent les prises de décisions, de planification et types d’actions pertinentes dans la mise en œuvre des programmes et projets en cours sur le terrain. L’accès de l’information technique et scientifique (données métrologiques, risques climatiques et écologiques, techniques appropriées etc.), également aux acteurs à la base est tout aussi fondamental dans l’accompagnement des Communautés et Populations locales dans la prise de décisions subséquentes.

**Le Programme Prioritaire Gestion de l’information s’appuie sur deux (02) Cibles Stratégiques Majeures :**

* Système d’information, observatoire, alerte précoce et réponse,
* Dispositif de publication et diffusion de l’information.
* **Objectifs Stratégiques**

L’objectif global est d’assurer un suivi régulier et en temps réel de l’état d’avancement des activités sur le terrain et des impacts induits et d’y apporter au moment opportun les réorientations nécessaires. Il s’agit à cet effet, de créer des Bases de Données dynamiques, la disponibilité de l’information pertinente auprès des décideurs, acteurs nationaux et des Collectivités territoriales et Communautés à la base sous des formats appropriés.

De façon spécifique, il s’agit dans ce cadre:

* de renforcer et rendre fonctionnel le Système d’information, Observatoire, Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP), avec les diverses infrastructures centrales et sous infrastructures,
* d’entreprendre un programme de formation des acteurs à la base, à l’utilisation des informations de terrain et des prévisions climatiques et écologiques dans leur planification et activités de terrain à travers le module Alerte Précoce /Réponse du SIOBAP,
* de publier périodiquement des infos sur l’état de mise en œuvre de la GMV et des contributions scientifiques de haut niveau sur des problématiques rattachées à l’approche et aux objectifs stratégiques de l’Initiative de la Grande Muraille Verte.

* **Cibles et Indicateurs Stratégiques Majeurs**

La Communication, le Plaidoyer et le Marketing constituent des volets importants dans l’appropriation, le positionnement international et la mobilisation des partenaires dans la mise en œuvre et le financement de l’Initiative.

L’une des réponses pertinentes à la faible mobilisation de ressources financières s’appuie principalement dans la perspective de financement du présent PAT 2023-2025 sur des actions vigoureuses de communication et de plaidoyers vers l’Etat et les partenaires techniques et financiers en particulier le secteur privé pour un engagement plus concret et plus soutenu dans la réalisation de la GMV.

Un Dispositif opérationnel et de communication sera mis en place à travers un système d’informations, Observatoires, Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP) composé de trois (3) Unités principales :

* l’Unité Système d’information et de gestion par l’acquisition, la gestion et la diffusion des données ;
* l’Unité Observatoire permettant la collecte et le stockage des données ;
* l’Unité Système d’Alerte Précoce et de Réponse pour la prévention des risques environnementaux et les réponses à apporter à travers des solutions appropriées.
  + - * 1. **Communication, Marketing et Plaidoyer**

La Communication, Marketing Plaidoyer dans le cadre de la mise en œuvre de la GMV, la participation des femmes et des jeunes s’avère indispensable. C’est ainsi qu’il sera mis en place des plateformes de femmes et de jeunes. Ces plateformes appuieront l’ANGMV dans la mobilisation des acteurs et des ressources. A cet effet, le plan d’actions triennal prévoit l’implémentation et l’opérationnalisation de cette plateforme au niveau des collectivités. Les actions porteront sur :

* L’organisation des séances d’animation de la plateforme ;
* L’organisation des caravanes vertes des jeunes ;
* L’organisation de foires des produits GMV ;
* La réalisation de films documentaires ;
* L’opérationnalisation de l’alliance GMV ;
* Participation aux éditions de la quinzaine de l’environnement ;
* Mise en place des Commissions Foncières (COFO) ;
* Sélection de champions parmi les acteurs de mise en œuvre de la GMV ;
* L’animation du site web et de la page Facebook de l’Agence.

# STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

## Fondement et principes directeurs

* + 1. **Fondements**

L’élaboration du Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte, vise à mettre à la disposition du pays un outil de référence et de pilotage pour un développement harmonieux favorable à la lutte contre la désertification et à la résilience aux changements climatiques. Ses fondements sont le Développement Local et la territorialisation des actions, la gestion décentralisée des ressources naturelles et la Gestion Durable des Terres (GDT).

* + 1. **Principes directeurs**

Les principes qui doivent régir la mise en œuvre de cette stratégie sont les suivants:

* La gestion durable des ressources naturelles ;
* la participation et la responsabilisation de tous les acteurs sont des conditions indispensables pour la réussite de la mise en œuvre des activités prévues;
* la prise en compte d’une approche coordonnée et intégrée pour l’amélioration des productions agricole, pastorale, forestière et halieutique, la gestion et le développement des ressources foncières, hydriques et énergétiques ainsi que la protection de l’environnement;
* l’intégration des approches techniques aux approches paysannes[[1]](#footnote-1) facilitant le droit à la propriété et le développement communautaire et le renforcement des pouvoirs des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes ;
* la création et la diversification des revenus, de richesses et la promotion des activités et des stratégies agro forestières tenant compte des besoins spécifiques des différents acteurs et les groupes vulnérables dont les femmes et les jeunes ;
* la sécurisation des différents acteurs par rapport au capital productif et les moyens de production à travers un régime foncier consensuel et une intermédiation foncière efficace, favorisant les investissements en matière d’activités agro – sylvo – pastorales et de protection de l’environnement ;
* la promotion de la recherche d’accompagnement et de la recherche action dans un cadre de développement et de renforcement des capacités des différents acteurs ;
* la promotion du partenariat public-privé et la valorisation des acquis et expériences passés en matière de gestion de terroirs, de développement local, de l’agroforesterie, de renouvelables et du bois-énergie, etc.
  + 1. **Approches**

Pour rendre effective la vision Malienne de la Grande Muraille Verte, les approches à utiliser doivent mettre un accent particulier sur la mobilisation de tous les acteurs à travers les actions prioritaires suivantes :

* l’accroissement de la production agricole à travers l’amélioration des rendements et des systèmes de production, la mise en valeur des écosystèmes particuliers existants dans la zone d’intervention de la GMV, notamment : les plaines, les Cuvettes, les vallées et les dépressions. Les amendements nécessaires, le recourt aux équipements lourds et la mobilisation et la gestion rationnelle des eaux (eau de surface et eau souterraine) vont augmenter la productivité de ces écosystèmes ;
* la promotion de l’agroforesterie dans les champs agricoles traditionnels par l’introduction des espèces d’arbres légumineuses fertilisantes pour servir d’engrais verts comme préconisé dans le concept nouveau l’Agriculture verte ;
* l’accroissement de la production pastorale à travers l’amélioration de la qualité et de la quantité des pâturages, le respects des capacités de charge, la lutte contre les plantes envahissantes non appétées qui polluent les aires de pâturage et les enclaves pastorales, l’amélioration des pâturages par l’utilisation des semences appréciées des herbacées comme *Zornia* spp et *Cenchrus* spp. ;
* l’accroissement de la production des espaces boisés par l’aménagement des formations forestières pour la production du bois-énergie et les produits forestiers non ligneux, la réhabilitation des espaces dégradés en vue de rehausser leur productivité ;
* la valorisation des différents plans d’eau naturels et la création des retenues collinaires dans le but, non seulement de la production de poissons, mais aussi pour la recharge de la nappe ;
* la lutte contre l’ensablement, la dégradation des terres et contre l’érosion sur toutes ses formes (hydrique, éolienne, érosion des berges et des ravins, etc.) ;
* la promotion d’activités de maraîchage et d’embouche pour améliorer les revenus des femmes rurales.
  + 1. [**Orientations institutionnelles**](#_Toc177788289)
       1. [**Collaboration interministérielle**](#_Toc177788293)

La Grande Muraille Verte dans sa conception est un projet intégré utilisant une approche holistique, éco systémique, multisectorielle et inclusive adaptée aux réalités sociologiques et anthropologiques locales des terroirs sahéliens.

Il concerne dans ce sens le secteur public, le secteur privé, les ONG nationales et internationales, les Partenaires Techniques et Financiers. Au niveau du secteur public, sont singulièrement impliqués les Départements ministériel.

Il est alors nécessaire de former une coalition autour de la GMV. Cette ALLIANCE NATIONALE GMV est un cadre de concertation, de coordination, d’orientation et décisionnel.

C’est un outil pertinent qui permet d’assurer une bonne articulation du processus de mise en œuvre du projet de la GMV à travers un engagement des divers Secteurs et Acteurs et une mutualisation des moyens.

* + - 1. **C**[**larification des rôles et responsabilités des acteurs prenant en compte le partenariat public et privé dont la société civile**](#_Toc177788290) 
         1. **La participation et responsabilisation des acteurs /bénéficiaires**

Les méthodes, techniques et stratégies de réalisation de la GMV retenues dans la présente stratégie doivent être considérées comme des propositions, c’est à dire qu’elles doivent être soumises à l’approbation des populations, leurs organisations et institutions notamment. La participation des acteurs/bénéficiaires c'est-à-dire l’Etat, les Collectivités territoriales, les communautés et les particuliers, doit avant tout se manifester par une demande clairement exprimée qui peut être suscitée par l’administration, sur la base d’enquêtés au cours desquelles seront identifiés et évalués la volonté, la capacité et les moyens des acteurs/bénéficiaires à assumer leur demande.

Les services de l’Etat chargés de la mise en œuvre de la GMV devront ensuite vérifier la réalité, la validité et l’opportunité et ensuite apporter leur appui conseil aux acteurs sur les meilleurs moyens et méthodes de concrétiser leur demande sur le plan technique, organisationnel et financier.

La participation des acteurs/ bénéficiaires se fera à tous les niveaux : demande, conception, réalisation, suivi évaluation et surtout maintenance des actions et se traduira par la contractualisation entres eux et les prestataires qu’ils soient dans la cadre d’un réel partenariat d’égal à égal.

La prise en compte de la durabilité des actions entreprise se mesurera par le degré de prise en compte des facteurs du milieu d’une part et la capacité des acteurs à assurer la pérennité des activités tant sur le plan financier que sur celui de l’organisation.

La participation des bénéficiaires, doit se faire dans le cadre d’un partenariat entre l’Etat, les partenaires au développement, les collectivités territoriales, les populations organisées et la société civile dont la mission est l’intermédiation, le lobbying, la facilitation, la catalyse, l’incitation et la maîtrise d’œuvre, etc.

C’est aux populations individuellement et collectivement qu’incombe la réalisation des actions et activités de la GMV pour le développement durable. Ce sont elles qui décideront des actions, qui en assureront la mise en œuvre et surtout l’entretien sans lequel elles seront vouées à l’échec.

Il existe et existera encore différents niveaux et différentes formes de participation des populations, dans tous les cas, celle-ci est caractérisée par la concertation et par la responsabilisation croissante de la communauté dans la conception, le financement, la conduite/réalisation et le suivi des actions.

La responsabilisation renvoie à la reconnaissance et au partage des rôles et responsabilité dans la mise en œuvre de la GMV. Elle a deux dimensions, interne et externe. (i) La dimension interne tient à la répartition des tâches au sein des collectivités, des communautés et entre particuliers. (ii) La dimension externe consiste à rechercher et développer des synergies et des complémentarités avec d’autres acteurs locaux et non locaux dans les différents domaines de la réalisation de la GMV.

* + - * 1. **L’implication des collectivités territoriales responsables du développement local**

La décentralisation vise le développement économique, social et culturel local c’est à dire le bien être individuel et collectif des citoyens par la libre administration des collectivités territoriales, le désengagement progressif de l’Etat, la promotion de la société civile (associations, coopératives, mutuelles, ONG, GIE etc.), du secteur privé, la participation accrue des populations.

La réalisation de la GMV doit être considérée comme un concept de développement local car, il s’agit plus d’une question d’aménagement et de gestion de l’espace pour son utilisation durable.

La réalisation de la GMV est une action quotidienne de longue durée comme la participation des populations, c’est pourquoi sa réussite nécessite un engagement soutenu et constant des populations conduites par des institutions tout aussi engagées et dévouées pour lesquelles l’information, la formation, l’éducation, la communication pour le changement de comportement seront une des missions prioritaires.

* + - * 1. **La délégation par les collectivités territoriales et/ou l’Etat à des prestataires de services dans une approche contractuelle :**

Les structures de l’Etat et des collectivités territoriales ne peuvent répondre à toutes les sollicitations du développement local en général et de la GMV en particulier à cause de leur très grand nombre. C’est pourquoi, les organisations de société civile, intermédiaires professionnels et de lobbying, sont devenues indispensables pour le développement économique. C’est aussi pour cette raison que ces organisations doivent être impliquées de plus en plus dans la mise en œuvre de la GMV qui conditionne le développement des communes concernées.

Les ONG ont un rôle important à jouer auprès des collectivités, des communautés et des citoyens en ce qui concerne la vulgarisation, l’encadrement technique, qui concerne surtout l’animation les prestations de services et la formation/conscientisation.

Le secteur privé en général devrait avoir un rôle de plus en plus important dans la réalisation de la GMV en prenant progressivement en charge la fourniture des services assurés pour l’instant en majeure partie par l’Etat. Dès lors, l’Etat recentrera ses activités dans les fonctions et services indispensables qui conditionnent la mobilisation de l’initiative privée (éducation, formation, information, communication, énergie, infrastructures etc.) ainsi que le bien être des communautés et des individus (santé adduction d’eau potable, etc.).

L’approche d’intervention de ces structures d’appui sera la contractualisation entre les différentes parties. Par les contrats, conventions, accords et autres actes législatifs et réglementaires, les collectivités territoriales qui détiennent la légitimité du développement local et l’Etat devront déléguer certaines des actions aux acteurs de la société civile.

L’Etat, les collectivités territoriales, les citoyens, les opérateurs privés et les partenaires au développement sont les principaux acteurs de la mise en œuvre de la GMV.

* + 1. **I**[**ntercommunalité**](#_Toc177788292)

L’intercommunalité et l’inter collectivité sont des principes cardinaux de la décentralisation. La coopération entre collectivités territoriales se fonde sur la volonté librement exprimée desdites collectivités de réaliser en partenariat des actions de développement dans leurs domaines de compétences respectifs. Les actions d’intérêt commun et/ou les projets ou programmes de développement sur lesquels est fondée cette coopération sont les composantes du programme de Grande Muraille Verte. Les collectivités territoriales concernées par la GMV pourront conclure entre elles et avec leurs partenaires, des conventions conduisant à la mise en place d’un cadre de partenariat souple dont la forme sera dégagée d’un commun accord. Ce partenariat pourrait revêtir la forme entre autres de : (i) jumelage ; (ii) contrats – plan de gestion ; (iii) chartes inter – collectivités territoriales ; (iv) une organisation ad – hoc ; etc.

* + 1. **R**[**enforcement des capacités**](#_Toc177788291)

**Le renforcement des capacités s’articule autour de la formation, de la sensibilisation et de la communication. L’amélioration de la gouvernance notamment en matière de gestion des ressources naturelles et la recherche - action y occuperont une place importante.**

**Les enquêtes réalisées dans les villages ont mis en exergue que les populations et les autorités locales connaissent les causes de la dégradation des terres. Ce qui manque au niveau local, c’est un programme d’activités qui permet aux populations de comprendre très tôt les différentes manifestations des différents phénomènes de dégradation des terres et de la désertification et de se préparer en conséquence pour la lutte contre ces phénomènes. Ce programme doit être axé sur :**

* **la sensibilisation et l’information des populations sur la gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d’un changement de comportement,**
* **la formation sur la planification, les techniques appropriées d’exploitation et de gestion des ressources naturelles (eau, sols, végétation, faune) pour une amélioration de la productivité et de la production**
* **La mise en place et/ou la dynamisation au niveau communal d’organes de concertation et de gestion : le conseil communal en rapport avec ces organes doit aider les populations à créer et à dynamiser les associations et/ou organisations villageoises production pour la protection et de restauration de l’environnement en général. Cela doit faciliter l’initiation de projets en matière de lutte contre la dégradation des terres principalement l’aménagement et la gestion des terres. Il doit également contribuer à développer les activités médiatiques pour une large information des populations sur la GMV.**
* **L’amélioration de la gouvernance locale sous toutes ses formes (institutionnelle, économique/financière, socioculturelle, territoriale/foncière, etc.).**

## [Orientations socio-économiques](#_Toc177788297)

* + 1. [**Prise en compte des plus pauvres**](#_Toc177788298)

Beaucoup de projets consacrés à la lutte contre la pauvreté rurale sont situés dans des environnements marginaux, écologiquement fragiles. Dans ces zones, les pauvres sont souvent prisonniers d'un cercle vicieux entraînant la dégradation des ressources naturelles parce qu’ils n’ont pas suffisamment accès aux ressources productives, aux services institutionnels, au crédit et aux technologies et sont donc obligés, pour survivre, de surexploiter des terres déjà en voie d’érosion.

L’augmentation de la pression sur la terre – par le biais de la déforestation, du surpâturage et de la culture excessive – entraîne une diminution de la fertilité des sols et de la production, ce qui aggrave la pauvreté. Cette relation cyclique de cause à effet entre la pauvreté rurale et la dégradation de l’environnement a une conséquence évidente: tant que le problème de la dégradation ne sera pas traité directement, la pérennité des projets de développement rural – de même que les tentatives visant à faire reculer la pauvreté – sera compromise.

La stratégie nationale doit permettre de toucher ces groupes cibles afin de leur faciliter l’accès aux financements alternatifs et subventions ciblées et contribuer à la protection de l’environnement à travers la mise en œuvre de la GMV.

A ce titre, les actions de mise en œuvre de la GMV doivent encourager :

* la participation accrue des bénéficiaires et des communautés à la réalisation de la GMV,
* la conception et le partage de technologies respectueuses de l'environnement,
* le renforcement des politiques en faveur de l'environnement et la promotion de la micro finance rurale pour encourager les activités génératrices de revenus et les micros entreprises afin d'alléger la pression sur les ressources naturelles.
  + 1. **C**[**ommunication pour un changement de comportement**](#_Toc177788299)

Une des causes de la mauvaise gestion des ressources naturelles est liée aux comportements des populations.

La stratégie consiste à mettre l’accent sur les méthodes et outils appropriés, inspirés des approches participatives pour amener les populations à un changement de comportement.

Les campagnes de sensibilisation porteront entre autres, sur des thèmes généraux et spécifiques à des programmes particuliers.

Les efforts de communication porteront sur:

* L'éducation au cadre de vie des populations;
* L’exploitation rationnelle des ressources naturelles;
* Les options technologiques et les coûts;
* Les impacts environnementaux;
* Les couts de l’inaction et de la remédiation;

Le choix de la langue, des moyens, des supports et de la conception du message, doit être adapté au public cible, au thème, et devra s’appuyer sur des méthodes modernes aussi bien que traditionnelles.

La société civile et le secteur privé doivent figurer parmi les acteurs-clés de cette composante.

* + 1. **Approche par la demande**

Par cette approche, la réalisation des projets dans le cadre de la GMV, est conditionnée à l’expression des besoins réels formulés par les populations en connaissance de leurs conditions de participation et des exigences pour assurer les charges récurrentes desdits projets.

La mise en œuvre de l’approche par la demande se fait selon les étapes suivantes :

- L’Information systématique et généralisée des populations sur les conditions techniques et financières indispensables à la mise en œuvre des projets de la GMV.

Ce travail doit être fait avec ou sans appui extérieur par les maîtres d’ouvrage et les services de l’Etat.

- Le recensement annuel des besoins exprimés et matérialisés par des demandes signées et transmises aux communes ;

- La vérification de la pertinence des demandes par les communes et les services de l’Etat et l’établissement d’un ordre de priorité pour une prise en charge de l’exécution en fonction de la mobilisation des fonds par les communes et/ou par l’Etat avec l’appui de leurs partenaires respectifs,

- Le traitement des cas particuliers par les communes et les services de l’Etat pouvant porter sur la non formulation de demande pour des cas urgents de besoins apparus en cours d’année.

* + 1. [**Renforcement de l’intervention des femmes**](#_Toc177788301)

Les femmes représentent 51% de la population malienne et une bonne proportion de ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Elles représentant aussi le groupe le plus vulnérable face aux déréglementations induites, le risque de renforcement des inégalités, des rôles traditionnels et de paupérisation est accru.

En effet, pour faire face à la faiblesse de leurs ressources économiques matérielles et moyens de subsistance, les femmes dépendent fortement de l’agriculture et de l’exploitation des ressources naturelles. Dans les zones rurales pauvres, elles fournissent 90% de la production agricole et 70% à 80% de la production alimentaire des ménages dépendent d’elles.

Bien que déjà fortement discriminées en matière d’accès et de contrôle de la terre, elles souffrent de la raréfaction des sols cultivables induits par les sécheresses qui réduisent encore plus leurs moyens d’existence.

Cette situation a une incidence importante sur la mortalité des mères et des enfants entraînée par l’accroissement de la malnutrition et des famines.

Aussi, les effets néfastes dus à la moins grande disponibilité d’eau potable poussent les femmes et les fillettes à consacrer davantage de temps pour la collecte de l’eau. Ce qui a un impact lourd sur le taux de scolarisation des filles, sur le temps disponible des femmes pour avoir un travail rémunéré, recevoir une éducation ou participer à la vie publique.

De même, la privatisation des sources d’eau dans les pays du Sud limite leur accès à une eau saine trop coûteuse.

Mais si la « muraille » voyait le jour, elle pourrait changer la donne et constituer un atout décisif non seulement dans la lutte contre le changement climatique, mais aussi contre la faim et la pauvreté, même pour les femmes.

L’orientation consiste à prendre en compte les préoccupations des femmes et renforcer leur intervention dans les programmes de gestion des GRN et donc dans la mise en œuvre de la GMV.

## [Orientations aux plans normatifs, réglementaires et technologiques](#_Toc177788306)

Cette orientation consiste à appliquer les normes, les réglementations nationales et internationales tout en œuvrant à contribuer à leur amélioration. Cela demande une utilisation permanente de techniques et technologies adaptées. Cette orientation fait recours à une batterie d’indicateurs pertinents qui constitue le baromètre de la mesure de performances de la stratégie.

* + 1. [**Orientations normatives**](#_Toc177788307)

Cette orientation normative vise à appliquer les normes nationales et internationales en matière de protection de l’environnement, de gestion des ressources naturelles, de lutte contre la désertification et la pauvreté et, d’amélioration des conditions de vie des populations. Cette orientation normative doit amener à davantage de respect des conventions, accords et traités internationaux comme les OMD, etc.

* + 1. [**Orientations réglementaires**](#_Toc177788308)

Les orientations réglementaires concernent l’application correcte et l’amélioration des textes législatifs et réglementaires en ce qui concerne :

* La protection de l’environnement, la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles ;
* La décentralisation, l’aménagement du territoire et le développement local ;
* L’urbanisme et la gestion foncière ;
* Les activités socioéconomiques notamment celles agro – sylvo – pastorales.
  + 1. [**Orientations technologiques**](#_Toc177788309)
       1. [**Technologies appropriées**](#_Toc177788310) **et** [**synergie des technologies**](#_Toc177788311)

Les technologies les plus appropriées seront identifiées, améliorées et appliquées avec un objectif de création, de régénération et de conservation des ressources naturelles notamment végétales dans un temps optimal. Ces technologies doivent permettre une lutte efficace contre la désertification et accroitre la résilience des populations aux changements climatiques. Elles sont fondées sur l’amélioration les connaissances et pratiques locales les plus adaptées notamment en matière de production agro – sylvo – pastorale, de Gestion Durable des Terres (GDT) et de gouvernance locale.

* + - 1. [**Recherches appliquées**](#_Toc177788312) **et la gestion des connaissances locales**

La recherche d’accompagnement se construit autour des besoins d’accompagnement des acteurs de terrain pour lever les contraintes et goulots d’étranglement qui peuvent être levés par la recherche. Les producteurs, les chercheurs et les services de développement définiront dans une approche participative les thèmes communs de recherche - développement pour les solutions les plus efficaces aux contraintes locales et accessibles aux utilisateurs. Dans une telle approche, les connaissances autochtones prendront une place très importante pour apporter des solutions durables aux défis du développement.

La gestion des connaissances locales consistera à les acquérir, analyser, les mettre en format accessible aux cibles (producteurs, encadrement, ONG, Privés, services étatiques, ) et les valoriser. Il s’agit de : (i) Élaboration de systèmes efficaces d’acquisition et de gestion de la connaissance GDT, de Suivi-Evaluation et de dissémination de l’information ; (ii) Mise en œuvre d’une stratégie de communication pour soutenir l’appropriation de la GDT et l’adoption des bonnes pratiques des gestion des RN et de l’environnement ; (iii) Renforcement des capacités de tous les acteurs pour favoriser la mise en œuvre du CSI-GDT, notamment le Programme de Renforcement des Capacités Techniques des Acteurs (Société civile, secteur privé, collectivités territoriales, secteur public, organisation des producteurs…) intervenant dans la GDT.

* + - 1. **Les indicateurs clés de la stratégie de la GMV**

Les indicateurs clés de la stratégie de la GMV pourront se décliner en :

* Le taux de couverture forestière ;
* Les superficies forestières reboisées / an ;
* L’indice du niveau d’exploitation des forêts ;
* La capacité de charge des pâturages
* L’indice du niveau d’exploitation par l’élevage ;
* La superficie cultivée et/ou cultivable /actif agricole ;
* Le taux d’équipement des producteurs
* Les rendements agricoles ;
* Le taux de satisfaction des besoins alimentaires ;
* L’indice de pauvreté ;
* Indice de Développement Humain (IDH) ;
* La population sanitaire à 5 km d’un centre de santé.

## [Orientations financière](#_Toc177788313)s

L’orientation stratégique consiste à harmoniser les interventions des acteurs. Elle consiste également en la mise en place de mécanismes de financement durable permettant la réalisation des actions de la GMV. Les principales contraintes financières peuvent être:

* Le coût élevé de certaines actions de la GMV;
* L’insuffisance de ressources financières des populations;
* Le faible niveau de mobilisation des ressources locales.

**L’orientation consiste**

A ce titre elle vise à :

* Développer des mécanismes de financement appropriés ;
* Mobiliser les ressources intérieures ;
* Accroître les subventions ;
* Faciliter l’accès des PME au crédit ;
* Coordonner les interventions des acteurs ;
* Prévoir des mesures d’accompagnement.

## [Mécanismes de financement](#_Toc177788314)

Les ressources financières proviendront essentiellement des ressources intérieures et extérieures.

**Ressources intérieures** concernent le Budget de l’État, les ressources financières des Collectivités territoriales, la participation des communautés à la base, les prêts, dons et subventions, les financements des ONG et du secteur Privé.

**Ressources extérieures** concernent les prêts, dons et subventions dans le cadre de la coopération bi et multi latéralesavec les Partenaires Techniques et Financiers.

# SCHEMA DE FINANCEMENT ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES

## Schéma de financement

La mise en œuvre du plan d’actions 2023-2025 de l’ANGMV sera financée par les parties prenantes et autres acteurs impliqués (l’Etat, les Collectivités territoriales, le Secteur Privé, la Société civile…) ainsi que, les PTF. En parallèle, les partenaires techniques et financiers peuvent appuyer les institutions nationales avec toute aide ou assistance disponible afin de supporter les opérations reliées.

Le coût total du plan d’actions est estimé à Soixante-quatorze milliard neuf cent soixante-six millions (**74 966 000 000**) Francs CFA**.**

**Tableau n°1:** Répartition du coût du Plan d’Action par axe stratégique (en millier de francs)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **AXES STRATEGIQUES** | **2 023** | **2 024** | **2 025** | **TOTAL PAR AXE** | **%** |
| AXE 1 | 3 305 000 | 2 805 000 | 2 135 000 | 8 245 000 | 11,00 |
| AXE 2 | 12 600 000 | 12 020 000 | 11 790 000 | 36 410 000 | 48,57 |
| AXE 3 | 12 365 000 | 7 745 000 | 5 995 000 | 26 105 000 | 34,82 |
| AXE 4 | 765 000 | 641 000 | 581 000 | 1 987 000 | 2,65 |
| AXE 5 | 1 593 000 | 313 000 | 313 000 | 2 219 000 | 2,96 |
| **TOTAL ANNUEL** | **30 628 000** | **23 524 000** | **20 814 000** | **74 966 000** | **100,00** |
| **%** | 40,86 | 31,38 | 27,76 | **100,00** |  |

## Mobilisation des ressources

Le financement du Plan d’Actions triennal de l’ANGMV sera assuré par des ressources intérieures et extérieures.

**Tableau n°2:** Plan de financement (en millier de francs)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Source de financement** | **Montant (F CFA)** | **Pourcentage (%)** |
| Etat | 22 489 800 | 30 |
| Secteur Privé et Société Civile | 11 244 900 | 15 |
| PTF | 41 231 300 | 55 |
| **Total** | **74 966 000** | **100** |

# MECANISME DE SUIVI-EVALUATION ET DE REVISION

## Suivi-évaluation interne

A travers le système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d’Actions, il s’agit d’offrir aux pouvoirs publics, au secteur privé, à la société civile et aux partenaires techniques et financiers de meilleurs moyens leur permettant de tirer des leçons des expériences, d’améliorer l’efficacité des interventions publiques, de planifier et d’affecter les ressources, et de rendre compte aux parties prenantes des progrès réalisés et des résultats obtenus.

## Le cadre institutionnel du dispositif suivi-évaluation

Le suivi régulier sera assuré par l’Agence Nationale de la Grande Muraille Verte et se fera à travers la production de rapports d’activités à la fois semestriels et annuels.

Quant à l’évaluation, elle est confiée au Conseil d’Administration et se fondera à la fois sur une évaluation interne sous forme d’auto-évaluation et sur le recours à une évaluation externe.

Cette évaluation externe se fera à deux niveaux : l’une à mi-parcours (fin 2024) et l’autre à l’horizon de la mise en œuvre du plan d’actions (fin 2025).

## Le cadre de mesure de la performance (CMP)

* **Cadre national** :

Le plan d’actions 2023-2025 de l’ANGMV est bâti autour d’une Vision, d’un objectif global et deux objectifs spécifiques repartis entre cinq axes et assortis de deux résultats attendus et de 2 indicateurs objectivement vérifiables.

La mise en œuvre des activités du plan d’actions 2023-2025 de l’ANGMV, se fait à travers le Programme **2.071** ‘'Protection et Conservation de la Nature du DPPD-PAP'‘.

* **Cadre international :**

La performance du plan est mesurée à travers l’atteinte des objectifs des 20 indicateurs globaux de l’APGMV

## Révision

La révision du Plan d’actions se fera en cas de besoin ou à la demande des PTF ou sur recommandation du Conseil d’Administration.

**Tableau n°3 : PLAN D’ACTIONS TRIENNAL 2023 - 2025**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Axe stratégique n° 1: GESTION DURABLE ET AMENAGEMENT DES TERRES ET DES RESSOURCES EN EAUX ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE (GDATEBIO)** | | | | | | | | | | |
| **Objectifs** | **Résultats** | **Indicateurs** | **Activités (Actions à mener)** | **Coût(X1000 FCFA)** | **Responsables** | **Autres acteurs** | **Sources de financement (Etat, Collectivités PTF)** | **Période de réalisation** | | |
| **2023** | **2024** | **2025** |
| **Programme 1.1 : Restauration et aménagement des terres et autres écosystèmes** | | | | | | | | | | |
| **OS 1.** Restaurer et aménager des terres et autres écosystèmes terrestres | **Résultat 1.1. L**es terres dégradées sont restaurées et aménagées | **1.1.1.** Taux d’augmentation des superficies de terres agricoles restaurées et aménagées | **Activité 1.1.1.1.** Restaurer et aménager les terres agricoles à l’aide de bonnes pratiques durables | 135 000 | ANGMV, DNEF | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 45 000 | 45 000 | 45 000 |
| **Activité 1.1.1.2.** Capitaliser et vulgariser les bonnes pratiques éprouvées | 240 000 | ANGMV, DNEF | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 80 000 | 80 000 | 80 000 |
| **Résultat 1.2.** Les écosystèmes forestiers, pastoraux et autres sont aménagés | Nombre de plans d’aménagement et de gestion mis en œuvre | **Activité 1.1.2.1.** Elaborer des plans d’aménagements forestiers et de territoire | 140 000 | ANGMV, DNEF | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 70 000 | 70 000 | 0 |
|  |  | **Activité 1.1.2.2.** Mettre en œuvre les plans d’aménagement et de gestion élaborés | 300 000 | ANGMV, DNEF | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| **OS 2.** Renforcer les capacités logistiques et techniques des structures et acteurs de la GMV | **Résultat 1.**Les capacités logistiques des structures sont renforcées | Nombre de structures renforcées | **Activité** Acquérir des moyens logistiques | 1 000 000 | ANGMV |  | (Etat, Collectivités PTF) | 500 000 | 500 000 | 0 |
| **Résultat 2.** Les capacités techniques des acteurs de la GMV sont renforcées | Nombre de personnes (H/F) formées | **Activité** Organiser des sessions de formation au profit des structures techniques et des organisations communautaires. | 30 000 | ANGMV |  |  | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| **Programme 2 : Mobilisation et Gestion Intégrée des Ressources en eaux et Aménagement des Bassins versants** | | | | | | | | | | |
|  |
| **OS1 :** Réaliser et réhabiliter les ouvrages et infrastructures hydrauliques d’accès à l’eau potable et d’aménagements hydro-agricoles | **Résultat 1.1.** Les besoins en ouvrages et infrastructures hydrauliques d’accès à l’eau potable et d’aménagements hydro-agricoles sont réalisées et réhabilitées | Taux d’accès des populations à l’eau potable | **Activité**  Réhabiliter les ouvrages et infrastructures hydrauliques existants en milieux urbains et ruraux | 150 000 | ANGMV, DNH | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| Réaliser des ouvrages et infrastructures hydrauliques d’accès à l’eau potable | 150 000 | ANGMV, DNH | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| Des aménagements hydro-agricoles sont réhabilités/réalisés | Nombre d’ouvrages fonctionnels | Réhabiliter les ouvrages et infrastructures hydro-agricoles existants | 300 000 | ANGMV, DNH | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 100 000 | 100 000 | 100 000 |  |
|  | **Activité** Développer un système d’aménagements hydro-agricoles modernes dans les zones à fort potentiel agricole. | 2 600 000 | ANGMV, DNA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 900 000 | 900 000 | 800 000 |  |
| **OS2 :** Aménager et conserver les zones humides et les bassins versants | **Résultat 1 :** Les zones humides et les bassins versants sont aménagés et conservés | Superficie des zones humides et bassins versants valorisées | **Activité** Etablir un plan d’aménagement et de gestion des zones humides | 500 000 | ANGMV, DNA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 500 000 | 0 | 0 |  |
| **Activité**  Aménager et exploiter les bassins versants. | 2 700 000 | ANGMV, DNA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 900 000 | 900 000 | 900 000 |  |
| **TOTAL AXE 1** |  |  |  | **8 245 000** |  |  |  | **3 305 000** | **2 805 000** | **2 135 000** |  |
|  | | | | | | | | | | |  |
| **Axe stratégique n° 2: ACTIONS CLIMATIQUES ET ECONOMIE VERTE (ACEV)** | | | | | | | | | | |  |
| **Objectifs** | **Résultats** | **Indicateurs** | **Activités (Actions à mener)** | **Coût(X1000 FCFA)** | **Responsables** | **Autres acteurs** | **Sources de financement (Etat, Collectivités PTF)** | **Période de réalisation** | | |  |
| **2023** | **2024** | **2025** |  |
| **Programme 2.1 : Adaptation et Résilience au changement climatique** | | |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **OS.1 -** Valoriser le potentiel de ressources agrosylvopastorales et optimiser les chaînes de valeurs agricoles, sylvicoles, piscicoles et pastorales | **Résultat 1.1.** Le potentiel des ressources agrosylvopastorales et piscicole est amélioré | Taux d’amélioration des rendements | **Activité**  . Réaliser des ouvrages de retenue d’eau | 1 000 000 | ANGMV-AEDD-DNA-DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 400 000 | 300 000 | 300 000 |  |
| **Activité**  Aménager les espaces pastoraux | 1 200 000 | ANGMV-AEDD-DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 500 000 | 400 000 | 300 000 |  |
| **Activité**  Réaliser des étangs piscicoles | 200 000 | ANGMV-DNAP-DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 100 000 | 100 000 | 0 |  |
| **Activité**  Intensifier le reboisement communautaire et privé | 200 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 80 000 | 60 000 | 60 000 |  |
| Nombre de filières résilientes développées | Evaluer les filières existantes | 80 000 | ANGMV-AEDD-DNA-DNEF | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 80 000 | 0 | 0 |  |
| **Résultat 1.2** Les chaînes de valeurs agrosylvopastorales et piscicoles sont dynamisées | Nbre d'organsiations appuyées | **Activité**  Appuyer les acteurs dans la transformation des produits de base des filières | 150 000 | ANGMV-AEDD-DNA-DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| Nbre d'organsiations encadrées | **Activité** Encadrer les circuits commerciaux des produits des filières développées | 60 000 | ANGMV-AEDD-DNA-DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| Une étude de capitalisation effectuée | **Activité** Capitaliser et vulgariser les acquis des chaines de valeurs | 35 000 | ANGMV-DNA-DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 15 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| **OS 2:** Promouvoir et développer l’agriculture intelligente | **Résultat 1.1.** L’agriculture intelligente est promue et développée | Taux d’utilisation des pratiques de production sobres en carbone | **Activité**  Réaliser des aménagements en maîtrise totale de l’eau | 1 200 000 | ANGMV - DNA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 400 000 | 400 000 | 400 000 |  |
|  | **Activité** Créer des bassins de rétention et de points d’eau modernes | 1 600 000 | ANGMV - DNA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 600 000 | 500 000 | 500 000 |  |
|  | **Activité 1.4.** Réaliser et réhabiliter des forages pastoraux à énergie solaire | 250 000 | ANGMV - DNA | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 100 000 | 75 000 | 75 000 |  |
| ***Programme 2.2: Croissance verte et développement des énergies renouvelables*** | | | | | | | | | | |  |
|  |
| **OS 1:** Promouvoir l’économie verte | **Résultat 1.1.** L’économie verte est promue | Nombre de ménages ayant accès aux énergies domestiques améliorées (foyer, biodigesteur, four solaire…). | **Activité 1.1** Réaliser et vulgariser les foyers améliorés | 45 000 | AMADER-ANADEB+ | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 15 000 | 15 000 | 15 000 |  |
| **Activité 1.2** Réaliser et vulgariser les biodigesteurs et biocarburants | 90 000 | AMADER-ANADEP | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 30 000 | 30 000 | 30 000 |  |
| **Activité 1.3** Réaliser et vulgariser les fours solaires | 90 000 | AMADER-ANADEB | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 30 000 | 30 000 | 30 000 |  |
| **OS 2:** Développer et renforcer les infrastructures énergétiques résilientes | **Résultat 1.** 1. Les infrastructures énergétiques résilientes sont développées et renforcées | Nombre d’infrastructures résilientes développées et renforcées | **Activité 1.1.** Réaliser des centrales solaires et éoliennes | 30 000 000 | AMADER-ANADEB | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 |  |
| **Activité 1.2.** Mettre à la disposition des ménages vulnérables des Kits solaires | 60 000 | AMADEB- | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 30 000 | 30 000 | 0 |  |
| **Activité 1.2.** Elaborer des études de situation de référence | 150 000 | AMADEB- | Services techniques de l’Etat et des CT, | (Etat, Collectivités PTF) | 150 000 | 0 | 0 |  |
| **TOTAL AXE 2** |  |  |  | **36 410 000** |  |  |  | **12 600 000** | **12 020 000** | **11 790 000** |  |
| **Axe stratégique n° 3: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESILIENT ET SECURITE (DERS)** | | | | | | | | | | |  |
| **Objectifs** | **Résultats** | **Indicateurs** | **Activités (actions à mener)** | **Coût(X1000 FCFA)** | **Responsables** | Autres acteurs | Sources de financement (Etat, Collectivités PTF) | Période de réalisation | | |  |
|  |  |  |  | **2 023** | **2 024** | **2 025** |  |
| **Programme 3.1 : Développement et valorisation des opportunités locales porteuses** | | | | | | | | | | |  |
|  |
| **OS1 :** Identifier et valoriser les Opportunités Locales et Transfrontalières de Développement | **Résultat 1 :**  Des Opportunités Locales et Transfrontalière sont valorisées | Nombre d’opportunités locales et transfrontalières adoptées | **Activité**  **:** Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 30 000 | 0 | 0 |  |
| **Activité**  Réaliser des fermes agricoles communautaires intégrées (FACI) | 3 400 000 | ANGMV, DNA, DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 1 400 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |  |
| **Activité .**  Organiser des voyages d’études et d’échanges d’expériences | 75 000 | ANGMV, FAST | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 25 000 | 25 000 | 25 000 |  |
| **OS2 :** Promouvoir les produits des terroirs et des services éco systémiques et optimiser leurs chaines de valeur | **Résultat 1 :** Les produits des terroirs et des services éco systémiques et leurs chaines de valeur sont promus et optimisés | Nombre de chaînes de valeurs porteuses de la GMV | **Activité** Mettre en place des périmètres maraîchers | 2 000 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 800 000 | 600 000 | 600 000 |  |
| **Activité** Mettre en place des unités de transformation des produits non ligneux | 1 400 000 | ANGMV, DNEF | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 700 000 | 700 000 | 0 |  |
| **Activité**  Promouvoir l’embouche bovine, ovine , l’aviculture, l’horticulture | 1 200 000 | ANGMV, DNPIA | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 400 000 | 400 000 | 400 000 |  |
| **Programme 3.2: Sécurité alimentaire et nutritionnelle** | | | | | | | | | | |  |
| **OS1 :** Renforcer l’agroécologie et les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et piscicoles innovants | **Résultat 1.1.** L’agro-écologie et les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux- piscicoles innovants sont renforcés | Nombre d’exploitants utilisant les techniques agrosylvopastorales et piscicoles innovantes | **Activité 1.1.**Renforcer les capacités des producteurs en techniques de production | 75 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 30 000 | 30 000 | 15 000 |  |
| **Résultat 1.2.** Les capacités des acteurs sont renforcées en techniques agrosylvopastorales et piscicoles innovantes | Nombre d’acteurs formés | **Activité 1.2.** Equiper les producteurs en outils de production et de transformation adéquats | 160 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 80 000 | 40 000 | 40 000 |  |
| **OS2 :** Développer l’agro-écologie et les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux- piscicoles innovants | **Résultat 1 :** Développer l’agro-écologie et les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux- piscicoles innovants | Taux d’exploitants utilisant les bonnes pratiques agro-écologiques | **Activité 1.1.** réaliser des systèmes d’irrigation de goûte à goûte, aspersion sur la base des énergies propres | 1 800 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 900 000 | 600 000 | 300 000 |  |
| **Activité 1.2.** Développer des cultures fourragères | 150 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| **Activité 1.3.** Réaliser des étangs piscicoles | 900 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 300 000 | 300 000 | 300 000 |  |
| **Activité 1.4.** Mettre en place des cadres d’animation rurale fonctionnels | 60 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| **Activité 1.5.** Sensibiliser les producteurs sur l’utilisation des semences améliorées | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| ***Programme 3.3 Promotion d’emplois verts productifs*** | | | | | | | | | | |  |
| **OS1** : Favoriser le retour des jeunes au terroir | **Résultat 1 :**  Les jeunes reviennent et sont installés au terroir | Nombre de jeunes de retour installés dans le terroir | **Activité 1.1.** Développer des AGR pour les jeunes | 235 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 80 000 | 80 000 | 75 000 |  |
| **Activité 1.2.** Mettre à disposition des fonds d’accompagnement des jeunes | 190 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 80 000 | 60 000 | 50 000 |  |
| **Activité 1.3.** Renforcer les capacités des jeunes dans les domaines porteurs | 75 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 25 000 | 25 000 | 25 000 |  |
| **OS2**: Promouvoir et développer les start-up et l'Entreprenariat des jeunes et des femmes | **Résultat 1 :** Les start-up et l'Entreprenariat des jeunes et des femmes sont promus et développés | Nombre d’emplois verts créés | **Activité 1.1.** créer et appuyer les start-up | 1 500 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 500 000 | 500 000 | 500 000 |  |
| **Activité 1.2.** Appuyer les entreprises de femmes et de jeunes | 1 600 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 600 000 | 500 000 | 500 000 |  |
| **OS3**: Promouvoir le partenariat public-privé (PPP) | **Résultat 1 :** Le partenariat public-privé est développé | Nombre de projet réalisé dans le cadre du partenariat public-privé | **Activité 1.1.** Elaborer des projets structurant sous financement public-privé | 1 400 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 700 000 | 700 000 | 0 |  |
|  | **Activité 1.2.** Favoriser la signature des conventions de partenariat public-privé | 30 000 | ANGMV, ONG | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| ***Programme 3.4: Amélioration de l’accès aux besoins domestiques et services sociaux de base*** | | | | | | | | | | |  |
| **OS1 :** Renforcer la couverture des besoins domestiques et infrastructures énergétiques résilientes | **Résultat 1.1** La couverture des besoins domestiques et infrastructures énergétiques résilientes est renforcée | Nombre de centrales à base d’énergies propres réalisées | **Activité 1.1.** Réaliser des centrales d’énergies propres | 4 000 000 | ANGMV-AMADER-ANADEB | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 4 000 000 | 0 | 0 |  |
| **Activité** Réaliser des biodigesteurs et développer les biocarburants | 2 100 000 | ANGMV-AMADER-ANADEB | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 700 000 | 700 000 | 700 000 |  |
| Résultat 1.2. Les énergies propres et la bioénergie sont promues | Nombre d’infrastructures énergétiques résilientes renforcées | **Activité**  Renforcer les infrastructures énergétiques résilientes | 1 200 000 | ANGMV-AMADER-ANADEB | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 400 000 | 400 000 | 400 000 |  |
| **Activité** Renforcer la capacité des acteurs à l’utilisation des infrastructures installées | 150 000 | ANGMV-AMADER-ANADEB | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| **OS2 :** Développer les infrastructures socio-économiques et de communication | **Résultat 1.1** Les infrastructures socio-économiques et de communication sont développées | Nombre d’infrastructures socio-économiques réalisées | **Activité.** Réaliser des centres de santé | 1 000 000 | ANGMV-DNH | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 0 | 500 000 | 500 000 |  |
| **Activité..** Réaliser des points d’eau potable | 300 000 | ANGMV-DNH | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 100 000 | 100 000 | 100 000 |  |
| **Activité.** Construire des établissements scolaires | 270 000 | ANGMV-AMADER-ANADEP | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 90 000 | 90 000 | 90 000 |  |
| **Activité..** Réaliser des infrastructures de transformation des produits agroalimentaires | 135 000 | ANGMV-DNS-DNPFEF-DNDESS | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 45 000 | 45 000 | 45 000 |  |
| **Activité.** Renforcer les capacités des acteurs en gestion des infrastructures | 60 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| Existence de bons supports de communication | **Activité.** Elaborer une stratégie de communication | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 30 000 | 0 | 0 |  |
| **Activité..** Organisation des campagnes de communication | 90 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 30 000 | 30 000 | 30 000 |  |
| **Activité .** Organisation de caravanes de jeunes | 210 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 70 000 | 70 000 | 70 000 |  |
| ***Programme 3.*5 : Cadres de Concertation. Dialogue et Prévention des conflits et de sécurisation des biens dans les terroirs** | | | | | | | | | | |  |
| **OS1 :** Améliorer la Gouvernance locale des Ressources Naturelles locales et transfrontalières | **Résultat 1 :**  La Gouvernance des ressources naturelles locales est améliorée transfrontalières est améliorée | Taux d’amélioration de la gouvernance locale des ressources | **Activité.1.1.**Organiser des rencontres d’échanges | 45 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 15 000 | 15 000 | 15 000 |  |
| **Résultat 2** La Gouvernance des ressources naturelles transfrontalières est améliorée | **Activité.1.3.** Organiser des sessions de formation sur les textes régissant la GRN et le foncier | 40 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 0 |  |
| **OS2 :** Structurer et animer les cadres inclusifs d’information, de concertation et de prévention des conflits | Résultat 1.1. L’information, la concertation et la prévention des conflits sont assurées | Nombre de cadres structurés et animés | **Activité.1.1.**Créer des cadres structurés | 60 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| **Activité.1.2.** Organiser des sessions de sensibilisation et de plaidoyer | 60 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| **Activité.1.3.** Organiser des espaces d’échange communautaire inclusif et participatif | 60 000 | ANGMV, DNCT | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
|  |  |  |  | **26 105 000** |  |  |  | **12 365 000** | **7 745 000** | **5 995 000** |  |
| **TOTAL AXE 3** |  |
| **Axe stratégique n° 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (RCST)** | | | | | | | | |  |  |  |
| **Objectifs** | **Résultat** | **Indicateurs** | **Actions/Activités à mener** | **Coût(X1000 FCFA)** | **Responsables** | **Autres acteurs** | **Sources de financement (Etat, Collectivités PTF)** | **Periode de réalisation** | | |  |
|  |  |  |  | **2 023** | **2 024** | **2 025** |  |
| **Programme 4.1 : Recherche Développement et Valorisation des Savoirs Locaux** | | | | | | | | | | |  |
|  |
| **OS1 :** Améliorer et innover les techniques et technologies locales | **Résultat 1 :** Les techniques et technologies locales sont améliorées | Taux d’exploitants locaux utilisant les innovations technologiques locales améliorées | **Activité.1.1** Recenser les types d’innovations locales | 10 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 0 | 0 |  |
| **Activité.1.2** Initier les acteurs aux innovations locales | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| **Activité.1.3** Mettre en place des unités de traitement de semences de qualités | 150 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| **OS2**: Renforcer les capacités des acteurs dans l’adoption des innovations technologiques | **Résultat 1 :** Les capacités des acteurs dans l’adoption des innovations technologiques sont améliorées | Nombre d’acteurs formés et équipés | **Activité.1.1** Organiser des sessions de formation | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| **Activité.1.2** Equiper les acteurs locaux en outils innovants | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| **Programme 4.2: Appui à la Recherche, la Formation et au Perfectionnement** | | | | | | | |  | | |  |
| **OS1 :** Former et Perfectionner les acteurs sur des thématiques de la GMV | **Résultat 1.1** Les capacités des acteurs sont renforcées sur des thématiques de la GMV | Nombre de personnes formées | **Activité.1.1** Organiser des sessions de formations thématiques | 60 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| **Activité.1.2** . Equiper les acteurs formés | 225 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 75 000 | 75 000 | 75 000 |  |
| Nombre de personnes accompagnées | **Activité.1.3** Suivre et évaluer la performance des acteurs formés et équipés | 70 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| **OS2 :** Renforcer la coopération des institutions de formation et de recherche dans l’espace GMV | **Résultat 1 :**  La collaboration des institutions de formation et de recherche dans l’espace GMV est renforcée | Nombre de cadres de collaboration fonctionnels | **Activité 1.1**. Mettre en place de cadres / conventions de partenariat entre les institutions nationales /internationales | 15 000 | ANGMV-IER-DNA-DNEF-Universités et grandes écoles | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| **Activité 1.2.** Effectuer des missions d’échanges et d’études | 225 000 | ANGMV-IER-DNA-DNEF-Universités et grandes écoles | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 75 000 | 75 000 | 75 000 |  |
| ***Programme 4.3 : Gestion des connaissances et des innovations*** | | | | | | | | | | |  |
| **OS1 :** Mettre en place et opérationnaliser les observatoires | **Résultat 1 :** Les observatoires sont mis en place et opérationnalisés | Nombre d’observatoire opérationnalisés | **Activité 1.1.** Créer des observatoires | 100 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 0 |  |
| **Activité 1.2.** Accompagner les observatoires créés | 150 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| **OS2 :** Promouvoir et valoriser les produits de la recherche, de l’innovation et des savoirs locaux | **Résultat 1 :** Les produits de la recherche, de l’innovation et des savoirs locaux sont promus et valorisés | Nombre d’études et d’articles scientifiques produits et publiés | **Activité 1.1** Réaliser des études scientifiques | 100 000 | ANGMV-IER Universités et grandes écoles | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 40 000 | 30 000 | 30 000 |  |
| **Activité 1.2** Organiser des symposiums, forums, colloques | 115 000 | ANGMV-IER Universités et grandes écoles | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 45 000 | 35 000 | 35 000 |  |
| **Activité 1.3** Elaborer des supports techniques (fiches, affiches, posters,…) | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| ***Programme 4.4: Renforcement des Capacités Logistiques, Scientifiques et Techniques*** | | | | | | | | | | |  |
|  |
| **OS1 :** Renforcer les capacités techniques et logistiques des Structures GMV et Initiatives Locales de Développement des États membres | **Résultat 1 :** Les capacités techniques et logistiques des Structures GMV et Initiatives Locales de Développement des États membres sont renforcées | Nombre de structures GMV renforcées | **Activité 1.1** Organiser des sessions de formation sur les différentes thématiques de la GMV | 100 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 25 000 | 25 000 |  |
| Nombre d’initiatives locales développées | **Activité 1.2** Mettre à échelle les initiatives locales développées | 150 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| **OS2 :** Renforcer les Compétences scientifiques et techniques des Structures et des autres acteurs de la Grande Muraille Verte | **Résultat 1 :** Les Compétences scientifiques et techniques des Structures et des autres acteurs de la Grande Muraille Verte sont renforcées | Nombre de structures renforcées | **Activité 1.1** Organiser des sessions de formation des acteurs | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |
|  | Nombre d’acteurs formés | **Activité 1.2** Equiper les structures de la GMV | 52 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 1 000 | 1 000 |  |
| ***Programme 4.5: Centres d’Appui au Développement des Terroirs*** | | | | | | | | | | |  |
| **OS1 :** Sensibiliser les acteurs et bénéficiaires à la base, dans la gestion durable des ressources naturelles et de développement socio- économique | **Résultat 1** : Les acteurs et bénéficiaires à la base, dans la gestion durable des ressources naturelles et de développement socio- économique sont sensibilisés | Nombre d’acteurs sensibilisés | **Activité 1.1**  Organiser des campagnes de sensibilisation | 60 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| Nombre d’acteurs ayant appliqué les techniques de gestion durable des ressources naturelles | **Activité 1.2** Accompagner les acteurs dans l’utilisation des bonnes pratiques | 250 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 70 000 | 90 000 | 90 000 |  |
| **OS2 :** Initier à la Planification, à l’évaluation des Activités GMV locales et au Système d’Alerte Précoce et de Réponse (SAPR) des acteurs à la base. | **Résultat 1 :** Les acteurs à la base sont initiés à la Planification, à l’évaluation des Activités GMV locales et au Système d’Alerte Précoce et de Réponse (SAPR) | Nombre de sessions d’initiation organisées | **Activité 1.1**  Organiser des sessions de formation en planification, suivi-évaluation | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
|  |  | **Activité 1.3** Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans le système d’alerte précoce et de réponse | 20 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 0 |  |
| **TOTAL AXE 4** |  |  |  | **1 987 000** |  |  |  | **765 000** | **641 000** | **581 000** |  |
| **Axe stratégique n°5 : INFORMATION, COMMUNICATION, MARKETING ET PLAIDOYER** | | | | | | | | |  |  |  |
| **Objectifs** | **Résultat** | **Indicateurs** | **Actions/Activités à mener** | **Coût(X1000 FCFA)** | **Responsables** | **Autres acteurs** | **Sources de financement (Etat, Collectivités PTF)** | **Periode de réalisation** | | |  |
|  |  |  |  | **2 023** | **2 024** | **2 025** |  |
| **Programme 5.1 : Suivi-évaluation et Gestion de l’information** | | | | | | | | | | |  |
| **OS1 :** Mettre en place et opérationnaliser les Systèmes d’informations, d’Observatoires, d’Alerte Précoce et Réponse | **Résultat 1.1** Les Systèmes d’informations, d’Observatoires, d’Alerte Précoce et Réponse sont opérationnalisés | Nombre de système fonctionnels | **Activité 1.1** Mettre en place le système d’alerte précoce et de réponse | 800 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 800 000 | 0 | 0 |  |
| **Activité 1.2** Organiser des sessions de formation et de recyclage | 150 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| **Activité 1.3** Accompagner les observatoires | 24 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 8 000 | 8 000 | 8 000 |  |
| **Activité 1.4** Mettre en place un SIG et les outils de modélisation | 300 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 300 000 | 0 | 0 |  |
| **OS2 :** Mettre en place un Dispositif de Publication et de Diffusion de l’information scientifique, technique et de l’innovation et du Forum des Acteurs et Bénéficiaires | **Résultat 1.1** Le Dispositif de Publication et de Diffusion de l’information scientifique, technique et de l’innovation et du Forum des Acteurs et Bénéficiaires est mis en place | Dispositif opérationnel | **Activité 1.1** Créer un site web de publication et de diffusion de l’information scientifique, technique et de l’innovation | 100 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 100 000 | 0 | 0 |  |
| **Activité 1.2** Organiser des foras d’échange et de partages | 300 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 100 000 | 100 000 | 100 000 |  |
| **Programme 5.2: Communication, Marketing et Plaidoyer** | | | | | | | | | | |  |
|  |
| **OS1 :** Structurer et opérationnaliser l’Alliance Nationale GMV. | **Résultat 1.1 :** L’Alliance Nationale GMV est structurée et opérationnalisée | Nombre d’instances/structures opérationnelles | **Activité 1.1** Accompagner l’Alliance Nationale GMV | 9 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 3 000 | 3 000 | 3 000 |  |
| **Activité 1.2** Organiser une caravane verte des jeunes | 21 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 7 000 | 7 000 | 7 000 |  |
| **Activité 1.3** Organiser des sessions de restitution à la base | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| **OS2 :** Capitaliser les expériences et les bonnes pratiques sur la GMV | Résultat 1.1: L**es** bonnes pratiques sur la GMV sont adoptées par les communautés et autres acteurs concernés | Nombre d’outils de capitalisées adoptés | Activité 1.5. Mise en place des COFO | 45 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 15 000 | 15 000 | 15 000 |  |
| Activité 1.5. Organisation de foires es produits GMV ; | 60 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 20 000 | 20 000 | 20 000 |  |
| Activité 1.5. Réalisation de films documentaires ; | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| Activité 1.5. Participation aux éditions de la quinzaine de l’environnement | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| Activité 1.5. Sélection de champions parmi les acteurs de mise en œuvre de la GMV | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| Activité 1.5. Animation du site web et de la page Facebook de l’Agence. | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| Activité 1.6.. Collecte de données auprès des structures techniques et autres intervenants sur le tracé | 15 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 5 000 | 5 000 | 5 000 |  |
| **Activité 1.4** Animer la plateforme des femmes | 150 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 50 000 | 50 000 | 50 000 |  |
| **Activité 1.1** Produire des outils de capitalisation | 110 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 90 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| Nombre d’expériences capitalisées et adoptés | **Activité 1.2** Organiser des missions de vulgarisation des acquis. | 30 000 | ANGMV | Services techniques de l’Etat et des CT, Société civile, ONG, secteur privé | Etat, CT, PTF, Secteur privé | 10 000 | 10 000 | 10 000 |  |
| **TOTAL AXE 5** |  |  |  | **2 219 000** |  |  |  | **1 593 000** | **313 000** | **313 000** |  |
| **TOTAL GENERAL** | | | | **74 966 000** |  | | | **30 628 000** | **23 524 000** | **20 814 000** |  |

1. [↑](#footnote-ref-1)